



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes de discrimination
à l'égard des femmes**

Distr. GENERALE

CEDAW/C/HUN/3

14 juin 1991

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes (CEDAW)

**EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES CONFORMEMENT
A L'ARTICLE 18 DE LA CONVENTION**

Troisièmes rapports périodiques des Etats parties

HONGRIE*

* Pour le rapport initial soumis par le Gouvernement hongrois, voir le document CEDAW/C/5/Add.3; pour sa considération par le Comité les documents CEDAW/C/SR.32 et CEDAW/C/SR.36, ainsi que les documents officiels de l'Assemblée générale: trente-neuvième session, Supplément No.45(A/39/45), par.18 à 68; pour le deuxième rapport périodique soumis par le Gouvernement hongrois, voir les documents CEDAW/C/13/Add.1 et CEDAW/C/13/Add.1/Amend.1; pour sa considération par le Comité, voir les documents CEDAW/C/SR.124 et CEDAW/C/SR.127, ainsi que les documents officiels de l'Assemblée générale: quarante-troisième session, Supplément No.43(A/43/38) par.672 à 719.

95-31458

V.91-25692 (EX)

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	3
PREMIERE PARTIE	4
DEUXIEME PARTIE	7
TROISIEME PARTIE	10

Annexes

ANNEXE I	12
ANNEXE II	13
ANNEXE III	14
ANNEXE IV	16

INTRODUCTION

1. Le 20 septembre 1982 la Hongrie, en tant qu'Etat partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, a soumis au CEDAW son rapport initial sur l'application de la Convention, conformément aux dispositions pertinentes de cette dernière.
2. Le 29 septembre 1986 le deuxième rapport périodique sur l'application de la Convention a été soumis au CEDAW, qui l'a examiné à sa septième session, les 1er et 2 mars 1988.
3. Le présent (troisième) rapport périodique du Gouvernement hongrois se référant au contenu du rapport initial et du deuxième rapport périodique portera, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale (A/42/38 et A/43/38) relatives aux directives concernant l'établissement des rapports au CEDAW, sur les progrès réalisés dans l'application de la Convention.

PREMIERE PARTIE

4. La période qui a suivi le deuxième rapport périodique de la Hongrie a été marquée par un bouleversement total de toutes les institutions de ce pays. Le système communiste, caractérisé par le parti unique et ses structures, s'est désintégré et a été remplacé par un nouveau régime représentatif, basé sur des élections libres et démocratiques.

5. Les élections parlementaires pluralistes d'avril 1990 et les élections municipales (créant des gouvernements autonomes) de septembre 1990 ont modifié le système social du pays.

6. Issu de ces élections libres et pluralistes, qui découlaient elles-mêmes des accords réalisés pendant les tables rondes nationales, le Parlement a déclenché un important processus législatif, toujours en cours, qui a exercé une incidence, et continuera de le faire, sur toutes les lois essentielles (Constitution, droit de la famille, Code pénal, Code civil, Loi sur la sécurité sociale). Les amendements déjà adoptés ou en passe de l'être, visent à édifier un état démocratique de droit, permettant l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales et garantissant l'égalité des citoyens.

7. Amendée par la loi XXXI de 1989 et par la loi XL de 1990, la Constitution de la République hongroise a mis en place les institutions fondamentales d'une société démocratique et d'un état de droit et a formulé les principes essentiels régissant leur fonctionnement. La Constitution amendée exprime par sa structure même, l'importance fondamentale, que revêtent la protection des citoyens en tant qu'individus, et la jouissance de leurs droits. Les dispositions générales de la Constitution stipulent, entre autres, que la République hongroise est un état de droit, démocratique et indépendant, dans lequel tout le pouvoir appartient au peuple qui exerce sa souveraineté directement ou par l'intermédiaire de représentants élus. L'activité d'un organisme social, d'un service public ou d'un citoyen ne peut pas viser à l'acquisition ou à l'exercice du pouvoir par la force ou à sa possession exclusive. Tout citoyen a le droit et le devoir d'agir légalement contre de tels desseins. Ce dernier principe est aussi une expression du droit dit de résistance, très ancienne valeur historique de la Hongrie, mentionnée pour la première fois dans la Bulle d'or de 1222. La Constitution stipule le droit de former des partis politiques et des syndicats, ainsi que celui à l'autonomie et le droit de constituer des associations; elle accepte les règles généralement reconnues du droit international et aligne la législation nationale sur les obligations qui doivent être assumées au titre du droit international; elle reconnaît l'inaliénabilité et l'inviolabilité des droits de l'homme et fait de leur respect et de leur défense le premier devoir de l'Etat. Les règles régissant les droits et les devoirs fondamentaux sont déterminées par des lois séparées, lesquelles, toutefois, ne doivent pas restreindre la substance des droits fondamentaux dans leurs aspects essentiels. Dans le domaine économique, la Constitution accorde une égale protection à la propriété publique et privée, reconnaît et soutient le droit d'entreprendre et le principe de la concurrence économique.

8. Les décrets législatifs du Parlement spécifient les principes de base et réglementent les activités des institutions nouvellement créées. (Les lois les plus importantes sont énumérées à l'Annexe I)

9. Ces décrets fournissent des garanties juridiques à l'égalité des femmes, en renforçant l'égalité de tous les citoyens, plutôt qu'en promulguant des lois et des règles spéciales pour les femmes. De cette façon, ils assurent au niveau national le respect des obligations énumérées dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'objectif général du système légal est renforcé par une disposition constitutionnelle, qui mentionne spécifiquement l'égalité des femmes:

"Article 66 (1) La République hongroise garantit aux hommes et aux femmes l'égalité des droits dans tous les domaines civil, politique, économique, social et culturel".

10. Partant de ces principes, la législation hongroise contient les dispositions nécessaires pour assurer l'application des clauses de la Constitution, mentionnées ci-dessus, non pas au moyen de garanties distinctes, mais dans le cadre d'un système institutionnel, qui s'applique à tous les cas.

11. Il n'existe présentement aucun service gouvernemental spécifiquement chargé de la promotion des femmes et disposant des pouvoirs nécessaires pour faire de leur égalité une réalité. Les différents services du Gouvernement, chacun dans leur sphère de compétence, prennent des mesures à ce sujet, mais ils exercent ces fonctions dans le cadre de leurs attributions générales fixées par la loi. La création d'un service spécial responsable des questions féminines est un thème récurrent des débats politiques et professionnels, portant sur la modernisation de l'administration hongroise; elle est aussi proposée par l'Association des femmes hongroises, la plus importante organisation sociale du point de vue nombre de ses adhérentes et domaines d'activités en faveur des femmes. Le principal argument avancé par ceux qui proposent un mécanisme gouvernemental spécial est que, même si les garanties légales pour que l'égalité des femmes et la nondiscrimination à leur égard deviennent une réalité sont inscrites dans la législation, la pratique montre que les femmes sont désavantagées, du point de vue politique et économique dans plusieurs secteurs.

A. Parmi les changements démocratiques qui se sont produits en Hongrie, l'introduction des questions féminines dans la vie politique a été timide et inefficace. Pratiquement aucun des partis politiques existants ou nouveaux n'a de programme spécial pour les femmes. Les partis comptent peu de membres féminins, et rares sont les femmes qui figurent dans les cadres. Pendant la campagne électorale, il n'est guère apparu que les responsables politiques faisaient des efforts particuliers pour s'assurer le vote des femmes ou pour mettre l'accent sur les problèmes de ces dernières. Le pourcentage des représentantes dans le nouveau Parlement issu des élections de 1990, a continué de baisser (actuellement 27 parlementaires, soit 7%). Ce pourcentage peut tomber à 2,8% dans certaines circonscriptions. Les femmes occupant des postes de responsabilité dans les services du Gouvernement sont également peu nombreuses (voir Annexe II). Les raisons de ce déclin sont complexes et mettent en jeu des aspects sociaux, économiques et culturels, et sont associées à l'ordre des valeurs. L'élément prédominant semble être le fait que le processus de démocratisation, basé sur le pluralisme des valeurs, se déroule dans de difficiles conditions économiques (restructuration économique, inflation, chômage, charges relatives à l'éducation des enfants de plus en plus lourdes, etc.). Pour neutraliser les effets négatifs, les familles, et en particulier les hommes qui ont des meilleures possibilités de revenus, se sentent obligés d'entreprendre de nombreuses tâches supplémentaires, ce qui augmente les responsabilités domestiques des femmes.

B. On peut dire aussi que les femmes par rapport aux hommes sont désavantagées sur le marché du travail. Leur taux élevé d'emploi (82%) n'est pas un grand succès, mais plutôt la conséquence de la pression économique, qui augmentera probablement pour les groupes les moins payés et les moins qualifiés de la population. Dans l'ensemble, les femmes sont moins qualifiées que les hommes. Le pourcentage des ouvrières spécialisées parmi les femmes manoeuvres est de 25%, contre 60% pour les hommes de la même catégorie. Du fait de leur plus faible niveau de spécialisation et de leurs plus courtes périodes d'emploi notamment, les femmes gagnent en moyenne de 20 à 30% de moins que les hommes. Les salaires sont généralement moins élevés dans les secteurs à prépondérance féminine, lesquels dans certains emplois peu payés, ont tendance à maintenir ces bas salaires. L'éducation des enfants et les responsabilités familiales qu'assument en grande partie les femmes rendent ces dernières moins mobiles, ce qui limite leur accès à la formation et aux stages de recyclage. De même, les femmes sont plus gravement touchées par le chômage qui fait son apparition en Hongrie (leurs allocations de chômage sont plus faibles, puisqu'elles gagnaient moins, et leur accès aux stages de recyclage est plus difficile, car elles sont moins qualifiées que les hommes, etc.) (Pour plus de précisions, voir Annexe III.)

C. La détérioration de la situation économique et les travaux supplémentaires exécutés par les hommes ont alourdi les responsabilités féminines que représentent les soins à la famille et leurs rôles traditionnels et, compte tenu du niveau inadéquat et du coût élevé des services, on ne peut guère espérer un allègement de ces charges, à court terme. Allant de pair avec les tendances sociales, les habitudes dangereuses (alcoolisme, tabagisme, toxicomanie dans les groupes d'âge plus jeunes) se répandent aussi parmi les femmes.

12. Les nouvelles organisations féminines qui remplacent les anciennes, dissoutes au cours des récents bouleversements sociaux, sont encore faibles et leurs structures financières et techniques sont inadéquates; elles poursuivent leur croissance et elles auraient grand intérêt à se renforcer et à élargir le champ de leurs activités.

13. Les problèmes qui affectent la condition sociale des femmes sont étroitement liés à la situation économique du pays et à l'impact de la transition sur toute la société. Il est encore plus difficile de résoudre ces problèmes, du fait d'obstacles financiers et, dans une moindre mesure, des mentalités. Les dispositions légales sont adaptées aux obligations internationales du pays, et fournissent le cadre législatif désirable pour assurer leur respect dans la pratique. (Pour les dernières données statistiques sur la situation sociale des femmes, voir l'Annexe IV.)

DEUXIEME PARTIE

Nouvelles clauses de la Constitution et autres amendements et décrets affectant directement les dispositions de la Convention

Amendements à la Constitution en 1989

14. Le nouveau libellé de la Constitution définit l'égalité des femmes en termes plus concrets:

"Art.66 (1) La République hongroise garantit aux hommes et aux femmes l'égalité des droits dans tous les domaines civil, politique, économique, social et culturel".

(Le texte précédent se lisait comme suit: "Art.62. Les femmes de la République populaire de Hongrie ont des droits égaux à ceux des hommes".)

Amendements au Code du travail en 1989

15. Dans l'instauration des relations de travail et la détermination des droits et des devoirs qui en découlent, les travailleurs ne seront pas soumis à discrimination pour raisons de sexe, d'âge, d'origine, de religion, d'appartenance à des syndicats ou d'opinion politique.

Amendements à la loi sur l'assurance sociale en 1989

16. La durée du versement des indemnités pour les soins aux enfants a été prolongée jusqu'au deuxième anniversaire de l'enfant. Tant que celui-ci n'a pas atteint un an la pension est versée à la mère seulement et ensuite à l'un ou l'autre parent. Les conditions d'éligibilité ont été normalisées et simplifiées.

17. Le régime des pensions de veuvage a été rationalisé. Autrefois seule la femme pouvait prétendre à une pension de veuvage pendant un an après la mort de son mari. Aux termes de l'amendement, l'époux devenu veuf peut également en bénéficier. Le montant de cette pension a été relevé et le bénéficiaire a droit à sa propre retraite et à une pension de veuvage. Autrefois, il fallait choisir entre les deux.

18. Les allocations familiales ne font plus partie des prestations de la sécurité sociale; elles sont désormais financées sur le budget de l'Etat. Leur montant a été fixé par la loi XXV de 1990, avec effet au 1er juillet 1989, comme suit:

Pour	par enfant Forint	Total Forint
un enfant	1 870	1 870
un enfant avec un seul parent	2 170	2 170
un enfant, si précédemment l'allocation était due dans le cas de deux enfants, cet enfant inclus	2 170	2 170
deux enfants	2 170	4 340
deux enfants avec un seul parent	2 300	4 600
trois enfants et chaque enfant supplémentaire	2 300	
tout enfant atteint d'une maladie de longue durée ou d'une infirmité mentale	2 650	

19. Désormais, le montant des allocations familiales sera révisé tous les six mois par le Parlement, en tenant compte du taux d'inflation.

20. L'indemnité de soins aux enfants a été réglementée par le décret du Gouvernement No.19/1990 (VIII 3) comme suit:

Elle se monte à "Forints" 2 450 plus
800 pour le premier enfant
900 pour le deuxième enfant
1 000 pour le troisième et chaque enfant supplémentaire

21. Dans le cas d'enfants atteints d'une maladie de longue durée ou d'une infirmité mentale

elle se monte à "Forints" 2 450 plus
1 600 pour le premier enfant
1 800 pour le deuxième enfant
2 000 pour le troisième et chaque enfant supplémentaire

Allocation de chômage réglementée de nouveau par un décret du Conseil des ministres

22. Le montant de l'allocation de chômage, qui n'est pas soumis à déduction, s'élève à 80% du salaire minimum et son plafond est le triple du montant du salaire minimum.

23. L'allocation temporaire de chômage s'élève, à partir du 181ème jour de chômage, à 75% de l'allocation de chômage et son plafond est le double du montant du salaire minimum. Elle ne peut être versée pendant plus de 365 jours à une personne qui, aux termes du Décret No.114/1988 (XII.31) du Conseil des ministres, touchait précédemment une allocation de chômage et après l'expiration de la période de jouissance n'a pu trouver un emploi.

Loi sur la famille

24. La loi sur la famille est actuellement réexaminée en vue non pas de modifier la législation pertinente de 1952, mais d'adopter un Code de la famille, élaboré sur une nouvelle base et ayant fait l'objet d'un consensus social.

25. En janvier 1990, le Parlement a adopté deux amendements, en attendant une nouvelle réglementation générale.

26. Le premier amendement simplifiait les procédures d'adoption, dont les principaux éléments sont les suivants:

- la déclaration faisant état du consentement des parents exerçant l'autorité parentale peut être remplacée par celle de l'autorité de tutelle dans le cas d'une adoption ou d'un pupille de l'Etat;
- l'autorité parentale est suspendue pendant la période durant laquelle l'enfant est pris en charge par l'Etat;
- le parent peut faire une déclaration de consentement à l'adoption de l'enfant sans avoir à respecter un délai, par exemple, six mois après la naissance, comme c'était le cas sous la législation précédente, mais cette déclaration peut être retirée dans les deux mois qui suivent la naissance de l'enfant.

27. Prenant effet en janvier 1990, le second amendement annulait la disposition au titre de laquelle un mariage ne pouvait être contracté que trois mois après la déclaration d'intention, étant donné que ce délai de trois mois tendait à augmenter le nombre des futurs époux demandant à être dispensés de ce délai.

Introduction d'un système de soins à domicile

28. Depuis mars 1990, une femme peut rester chez elle en congé de maladie pour soigner un parent malade.

Débat sur la réglementation de l'avortement

29. La question de la restriction de l'avortement a été soulevée pendant la campagne électorale. La Société pour la protection de l'embryon et la Société des médecins opposés à l'avortement ont demandé à la Cour constitutionnelle d'imposer des restrictions légales au libéralisme ambiant, qui est fondé sur un consensus social. Les conditions de l'avortement sont présentement déterminées par un décret ministériel, tandis que les avocats de la restriction réclament une réglementation législative.

30. Aux termes du décret pertinent du Ministre de la Santé, actuellement en vigueur, l'avortement est virtuellement libre en Hongrie. Il est entrepris dans des centres de soins de santé jusqu'à la douzième semaine de la grossesse contre un paiement qui est en fonction de la situation sociale de la mère, ou gratuitement sur avis médical. Les avocats de la restriction autoriseraient l'avortement dans trois cas:

- malformation de l'embryon
- mauvais état de santé de la mère
- grossesse résultant d'un viol

31. D'autre part, les avocats de la restriction font état du faible taux de natalité (11 ou 12% depuis longtemps) et du vieillissement de la population.

32. A l'heure actuelle, 85 000 avortements sont réalisés en Hongrie, et on compte 63 avortements pour 100 naissances vivantes.

33. La loi sur l'avortement fait présentement l'objet d'un vaste débat. L'opinion publique est en grande partie (y compris les deux organisations féminines) opposée à toute restriction, et souhaite le maintien du libéralisme actuel, qu'il faudrait associer à l'éducation sexuelle et à la diffusion des méthodes contraceptives.

34. L'amendement ou le maintien des dispositions en vigueur dépend de la décision de la Cour constitutionnelle.

TROISIEME PARTIE

Bref examen de l'application de la Convention

Article 2

La législation hongroise était déjà à l'époque des rapports précédents conforme aux dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Article 3

La Constitution amendée de la République hongroise a proclamé, dans un nouveau libellé (Art.66) l'égalité des femmes et des hommes dans les domaines politiques, social, économique et culturel.

Article 5

- a) Ce point ne relève pas de la législation.
- b) La reconnaissance de la responsabilité conjointe dans l'éducation des enfants est réaffirmée et soulignée par l'amendement législatif déclarant éligible pour une indemnité ou une pension pour soins aux enfants, la mère ou le père, au choix.

Article 6

La Hongrie est partie aux conventions internationales pertinentes et sa législation est en harmonie avec elles.

Il convient de signaler que les phénomènes que représentent l'expansion du tourisme, l'apparition de l'entreprise privée et la diffusion de littérature et de cassettes pornographiques, qui ont accompagné le développement social pendant la période écoulée, sont en partie responsables de l'élargissement récent de la base sociale de la prostitution, dont la reprise est confirmée par le nombre croissant des délits qui y sont associés.

Article 7

La législation hongroise est conforme à cette disposition. Les problèmes connexes liés à l'application pratique ont été étudiés dans la section I.

Article 8

La législation hongroise est conforme à cette disposition, mais son application pratique est freinée par les problèmes mentionnés plus haut et associés aux indicateurs des qualifications et aux rôles traditionnels des femmes. Le nombre des Hongroises travaillant dans des organisations internationales ou faisant partie de délégations nationales ne peut donc pas être considéré comme adéquat.

Article 9

- 1) La législation hongroise est conforme à cette disposition.
- 2) La législation hongroise est conforme à cette disposition.

Article 10

- (a) à (e) La législation hongroise est conforme à ces dispositions.
- (f) Aucune mesure spéciale n'a été adoptée à cet effet, puisque les données statistiques pertinentes n'en font pas apparaître la nécessité.
- (g) à (h) La législation hongroise est conforme à ces dispositions.

Article 11

- 1) La législation hongroise est conforme à cette disposition.
- 2) La législation hongroise est conforme à ces dispositions. L'application pratique dans le cadre du système institutionnel établi est remarquable, même selon les normes internationales.
- 3) La législation hongroise est conforme à cette disposition.

Article 12

- 1) et 2) La législation hongroise est conforme à ces dispositions.

On peut considérer certaines mesures sociales concernant la maternité comme répondant aux impératifs nutritionnels pendant la grossesse et après la naissance, mais ces mesures ne peuvent pas, en elles-mêmes garantir le respect de ces impératifs.

Article 13

La législation hongroise est conforme à ces dispositions.

Article 14

La législation hongroise ne contient pas de dispositions spéciales concernant les femmes rurales, et ces dispositions ne sont pas non plus nécessaires, compte tenu de la situation en Hongrie.

Article 15

La législation hongroise est conforme à ces dispositions.

Article 16

La législation hongroise est conforme à ces dispositions.

ANNEXE I

Liste des principales lois adoptées par le Parlement

- Loi XXV de 1989 amendant le Code criminel: elle énonce de nouveau les facteurs constituant des crimes politiques et, en accord avec les exigences d'un état de droit, révoque leur applicabilité pour des motifs autres que légaux.
- Loi XXVIII de 1989 sur les voyages à l'étranger et les passeports et Loi XXIX de 1989 sur l'immigration et l'émigration: elles garantissent la liberté de mouvement, condition essentielle de l'exercice des droits de l'homme.
- Loi XXXI de 1989 amendant la Constitution.
- Loi XXXII de 1989 sur la Cour constitutionnelle, nouvelle institution du système légal en Hongrie.
- Loi XXXIII de 1989 sur le fonctionnement et le financement des partis politiques: elle régleme la situation juridique des partis politiques autorisés par l'amendement constitutionnel.
- Loi XXXIV de 1989 sur l'élection des parlementaires: elle régleme les élections dans le cadre d'un système autorisant le multipartisme.
- Loi XXXV de 1989 sur l'élection du Président de la République: elle régleme la fonction de chef de l'Etat.
- Loi XXXVIII de 1989 sur la Cour des comptes: elle réintroduit en Hongrie cette importante institution de contrôle financier.
- Loi IV de 1990 sur la liberté de conscience et de religion: elle rend justice aux églises et aux croyants précédemment persécutés.
- Loi XXVI de 1990 annulant les jugements illégaux prononcés entre 1945 et 1963.

ANNEXE II

Les femmes au Parlement, par mode d'élection et parti politique

Parti politique	Candidature personnelle	Liste électorale	Total	Pourcentage
Forum démocratique hongrois	3	4	7	43,0
Alliance des démocrates indépendants	-	8	8	8,6
Parti socialiste hongrois	-	5	5	14,7
Parti des petits propriétaires indépendants	1	2	3	8,7
Parti chrétien populaire	-	1	1	4,8
Alliance des jeunes démocrates	-	2	2	8,7
Alliance agraire	1	-	1	33,3
Total sur lequel:	5	22	27	7,0
liste territoriale			10	8,3
liste nationale			12	13,3
Total	176	210	386	
Pourcentage de femmes (%)	2,8	10,5	7,0	

Pourcentage de femmes dans le Gouvernement (au 31 juillet 1990)

	Total	Hommes	(%)	Femmes	(%)
Premier Ministre	1	1	100	-	0
Ministres	13	13	100	-	0
Secrétaires d'Etat	33	31	94	2	6
Secrétaires d'Etat adjoints	24	21	93	3	7
	71	66	93	5	7

Source: A Magyar Közélet Kézikönyve (Guide de la vie publique en Hongrie) MTI Sajtóbank, 1990, pp.56-69.

ANNEXE III

Activité économique des femmes en âge de travailler

	Pourcentage (1er janvier 1988)	Milliers
Salariées en activité	74,0	2 134 a)
Congé pour soins aux enfants	8,0	231
Retraitées	3,9	112
Etudiantes	7,3	211
Autres personnes à charge	6,8	197
Total	100,0	2 885

a) En outre on compte 85 000 salariées en activité ayant dépassé l'âge de la retraite et 2 000 femmes qui n'ont pas encore l'âge de travailler.

Salariées en activité par secteur économique

	Pourcentage (1er janvier 1988)	Ratio de femmes par secteur
Salariées en activité dans:	100,0	45,8
l'industrie	29,1	43,2
le bâtiment	3,0	19,0
l'agriculture et la foresterie	16,4	39,9
les transports, les postes et télécommunications	5,1	28,2
le commerce	15,3	65,4
secteur des services	29,4	62,7

Salaires moyens mensuels (en septembre) des ouvrières spécialisées
dans quelques-uns des principaux emplois

	Forints (1987)	en pourcentage des salaires moyens des hommes, 1987
Industrie		
fabrication d'instruments mécaniques	6 227	85
fabrication de composants (radio et télévision)	6 342	97
produits médicaux	8 293	75
filage	7 500	121
tissage	6 850	80
fabrication de chaussures	5 640	87
confection	5 118	75
Agriculture		
culture	5 127	81
aviculture	5 580	87
élevage	6 596	89
Transport et Communications		
Conductrices de trams, de rames de métropolitain ou de trolleybus,	9 956	94
employées des postes (distribution du courrier)	5 399	93
Commerce		
vendeuses (sauf dans les magasins d'alimentation)	4 891	87
vendeuses dans les magasins d'alimentation	4 957	88
gérantes (magasins employant une ou deux personnes)	5 575	92
Services		
coiffeuses	3 471	89
photographes et assistantes de laboratoires de photographie	6 811	102

Salaires moyens des travailleurs intellectuels 1986*

	Salaires moyens des femmes		Salaires moyens des administrateurs = 1	
	En pourcentage des salaires moyens des hommes en forints		Femmes	Hommes
Directeurs	16 890	79	3,3	3,7
Directeurs adjoints	16 600	83	3,2	3,5
Autres cadres supérieurs	10 940	86	2,5	2,2
Chefs de production	7 730	78	1,5	1,7
Fonctionnaires	6 680	83	1,3	1,4
Agents administratifs	5 490	66	-	-

* à l'exclusion des entreprises, coopératives et exploitations agricoles (chiffres des barèmes de l'Office du travail)

Diplômés et élèves de l'enseignement primaire poursuivant leurs études, 1987

	Hommes	Femmes
Diplômés d'externats, en milliers	67,3	66,9
sur 100 diplômés, nombre d'étudiants inscrits :		
écoles professionnelles	57,2	31,2
écoles secondaires techniques	-	5,5
écoles secondaires spécialisées	25,9	27,6
universités	14,1	28,1
Total	97,2	92,4

En 1987, plus de la moitié (52%) des étudiants inscrits dans des externats d'enseignement supérieur étaient des femmes qui, pour la plupart, avaient choisi comme sujets la pédagogie, la médecine et l'économie, tandis que le nombre des étudiantes souhaitant faire carrière dans les secteurs techniques ou agricoles était faible et inférieur au chiffre des premières années de la décennie.

Étudiantes externes inscrites dans des établissements d'enseignement supérieur, 1987

	Milliers	Pourcentage
Sur ce total:	34,5	51,7
pédagogie	18,6	73,4
médecine	4,1	54,4
soins de santé	1,1	96,3
économie	3,9	64,6
droit et administration	1,8	57,3
technique	2,6	15,3
agriculture	1,3	31,2
médecine vétérinaire	0,1	19,5

ANNEXE IV

INTRODUCTION

"Ensemble seulement les hommes et les femmes constituent l'humanité" (Kant)

1. Sur une population totale de 10,6 millions d'habitants, la Hongrie compte 5,5 millions de femmes et 5,1 millions d'hommes. Depuis le 1er janvier 1980, en raison du faible taux de natalité, du nombre décroissant des naissances vivantes et des taux croissants de mortalité des hommes du groupe d'âge 25 à 59 ans, la population a diminué de 105 000 unités. Plus des deux tiers de cette baisse sont dus aux hommes et moins d'un tiers aux femmes. Le nombre et le pourcentage des enfants et des jeunes adultes ont également diminué, tandis que ceux de la génération d'âge mûr ont augmenté.

Distribution par âge de la population (en %)

	1er janvier 1980		1er janvier 1988	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Enfants	23,2	20,6	22,4	19,8
Jeunes adultes (15 à 29 ans)	23,2	20,9	20,8	18,4
Adultes d'âge mûr (30 à 59 ans)	39,0	39,1	41,4	40,4
Personnes âgées (60 ans et plus)	14,6	19,4	15,4	21,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

2. Le fait que le nombre des personnes âgées augmente par rapport à celui des jeunes est le signe du vieillissement de la population. A l'heure actuelle, on compte 88 personnes âgées pour 100 enfants, c'est-à-dire dix de plus qu'en 1980. Entre 1980 et 1982, cette proportion n'était que de 11 à 18 dans les pays en développement, mais elle variait largement dans les pays européens: entre 50 et 66 en Roumanie, Pologne, Portugal, Tchécoslovaquie, et entre 102 et 116 au Royaume-Uni, en RDA, en République fédérale d'Allemagne et en Suède.

3. Les femmes, d'après les recensements, ont toujours été plus nombreuses que les hommes, mais cet excédent de femmes, toutefois, n'est pas caractéristique de chaque groupe d'âge. Parmi les nouveaux-nés, on compte plus de garçons que de filles: pendant les années 80, le rapport était de 105 garçons pour 100 filles. Les femmes ont une plus longue espérance de vie, leur mortalité est plus faible dans chaque groupe d'âge; c'est ainsi qu'à leur naissance, elles peuvent espérer vivre sept ans et sept mois de plus que les hommes. Il s'ensuit qu'à 35 ans, l'équilibre est réalisé entre les deux sexes, et qu'ensuite l'écart est favorable à la population féminine.

Nombre et proportion des hommes et des femmes, selon les groupes d'âge (1er janvier 1988)

	Hommes	Femmes	Femmes/1 000 habitants
	1 000 personnes		
Enfants (0 à 14 ans)	1 145	1 089	951
Jeunes adultes (15 à 29 ans)	1 063	1 009	949
Adultes d'âge mûr	2 118	2 216	1 046
Personnes âgées (60 ans et plus)	791	1 175	1 485
Total	5 116	5 488	1 073

4. En ce qui concerne les zones métropolitaines, urbaines et rurales, on relève les mêmes tendances dans la proportion d'hommes et de femmes que dans les statistiques nationales, c'est-à-dire que dans les groupes composés de gens d'âge mûr et de personnes âgées, les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes. Au total pour 1 000 hommes, on compte 1 141 femmes à Budapest, soit beaucoup plus que dans les petites villes (1 070) et que dans les villages (1 043).

5. Le nombre et la proportion de la population économiquement active ont diminué au cours des années 80. Cette baisse est essentiellement le fait des hommes.

Activité économique de la population (en pourcentage)

	1er janvier 1982		1er janvier 1988	
	Population totale	Femmes	Population totale	Femmes
Salariés actifs	46,7	40,7	45,7	40,5
Salariés non actifs	21,3	26,9	24,2	28,2
Retraités bénéficiant de prestations sociales	19,1	22,6	22,0	24,0
Congé pour soins aux enfants	2,2	4,3	2,2	4,2
Personnes à charge	32,0	32,4	30,1	31,3
Enfants de 0 à 5 ans	9,0	8,5	7,1	6,7
Etudiants	15,8	14,8	17,1	16,1
Autres personnes à charge	7,2	9,1	5,9	8,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

6. Avec une baisse du nombre des naissances, on compte moins d'enfants (de 0 à 5 ans) qu'au commencement de cette décennie. Simultanément, on constate une augmentation du nombre des retraités et de celui des étudiants.

LES FEMMES ET LA FAMILLE

7. La manière la plus courante de fonder une famille demeure le mariage. Pendant les années 80, le nombre des nouvelles unions a progressivement diminué: en 1980, 80 000 mariages ont été célébrés et en 1987, 66 000 seulement. Le taux de nuptialité est plus faible en Scandinavie, dans le nord de l'Europe, en Belgique, aux Pays-Bas, en France, en Italie, tandis qu'en Europe Centrale et dans les pays d'Europe méridionale, il est en général plus élevé.

Nombre de mariages par 1 000 personnes de 15 ans et plus

	Hommes	Femmes
Moyenne de 1979 et 1980	72	54
1987	50	38

8. Le nombre des mariages a baissé surtout en ce qui concerne les célibataires des deux sexes, mais les veufs et les divorcés ont également été moins nombreux à se remarier qu'en 1980. Le nombre des divorcés est élevé, et avec des variations il continue d'augmenter. En 1987, on a recensé jusqu'à 30 000 divorces, c'est-à-dire deux mille de plus qu'en 1980. Avec 2,8 divorces pour 1 000 habitants, la Hongrie vient après l'Union Soviétique, la RDA et le Royaume-Uni sur la liste des pays européens.

9. Pendant les années 80, le nombre et la proportion des divorces pour des mariages de dix ans et plus, ont augmenté, tandis que les mariages plus récents étaient plus stables. Malgré cette baisse, les mariages les moins stables sont ceux de 2 à 4 ans. Dans les deux tiers des cas de divorces, il y a deux enfants en cause, et dans 30% des cas, deux ou plus.

Divorces selon le nombre d'enfants (pourcentage)

Nombre d'enfants	1980	1987
1	31,4	34,4
2	36,9	35,1
3	24,3	25,4
4 et plus	2,4	1,0
Total	100,0	100,0

10. Dans 69% des cas (en 1980, 65 pour cent), ce sont les femmes qui ont entamé la procédure de divorce.

11. Des études réalisées sur l'histoire des mariages et leur dissolution, il ressort qu'en 1987, les mariages contractés 13 ans auparavant étaient ceux les plus susceptibles de finir par un divorce lorsqu'il n'y avait pas d'enfant (46%) ou un seul (36%). Il est vrai aussi que les épouses qui restent à la maison entretiennent des relations plus stables, en parti parce qu'elles n'ont pas de revenus indépendants et aussi parce qu'elles ont plus d'enfants qu'en moyenne. Quant aux deuxièmes emplois, on ne peut pas prouver qu'ils fragilisent les mariages, mais il est évident que l'absence de l'époux ou du père est plus facile à supporter que celle de la mère ou de l'épouse.

12. Pendant les années 80, le nombre des mariages destinés à finir par un divorce ou par la mort a toujours varié entre 95 et 100 000, et, depuis 1978, il a toujours dépassé le nombre des nouvelles unions, en 1980 de 18 000 et en 1987 de 29 000.

13. Dans le groupe d'âge de 15 ans et plus, pour les raisons exposées ci-dessus, le nombre et le pourcentage de gens mariés a diminué et, simultanément, celui des veufs et des célibataires a augmenté dans les mêmes proportions.

Situation de famille du groupe d'âge 15 ans et plus (pourcentage)

	1er janvier 1980		1er janvier 1988	
	Population totale	Femmes	Population totale	Femmes
Célibataires hommes et femmes	17,7	13,8	19,3	14,9
Couples mariés	67,4	64,3	62,9	59,9
Veufs	10,2	16,3	11,1	17,7
Divorcés	4,7	5,6	6,7	7,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

14. D'après les données du micro-recensement de 1984, 83,3% de la population vivent en famille. Quatre-vingt quinze pour cent des enfants de moins de 15 ans sont élevés dans les familles. La structure familiale a été modifiée au début des années 80, si bien que le nombre et la proportion des familles composées de couples mariés a légèrement baissé, en même temps qu'augmentaient ceux des familles monoparentales (le père ou la mère vivant avec l'enfant). Dans 82 pour cent de ces derniers cas, il s'agissait de mères seules vivant avec les enfants.

15. Sept pour cent de la population vivent seuls (en 1984, 759 000) sans famille, et plus des deux tiers sont des femmes. En 1980, ainsi qu'en 1984, on comptait 162 enfants pour cent familles avec des enfants. En 1980, 70 pour cent, en 1984, 68% des enfants seulement avaient moins de 15 ans.

16. La taille moyenne des familles en Hongrie est maintenant stabilisée à un niveau si bas et depuis si longtemps que même le simple renouvellement de la population n'est pas assuré. Pour que le nombre des habitants reste inchangé, il faudrait que 230 enfants naissent dans cent familles. Même le nombre d'enfants prévus au moment où les jeunes gens se marient est plus faible que le niveau nécessaire.

Les femmes se mariant en 1966
 prévoyaient d'avoir 1,89 enfants
 en 1980 2,05 enfants

Les femmes se mariant en 1974
 prévoyaient d'avoir 2,17 enfants
 en 1987 2,05 enfants

17. La fécondité des femmes varie énormément, selon le lieu de résidence, l'éducation et l'activité économique. Dans cent familles rurales, en moyenne, on compte 33 enfants de plus que dans des familles vivant à Budapest. Dans les familles où la mère n'a pas fini les huit premières années du cycle d'enseignement primaire, on compte presque deux fois plus d'enfants que dans celles où la mère a des diplômes universitaires. Dans les familles où la mère ne travaille pas, on compte 53 enfants de plus dans cent familles que dans celles où les mères sont des salariées actives. Les mères économiquement actives qui travaillent comme manoeuvres ont en général le plus grand nombre d'enfants, tandis que celles qui occupent des postes de responsabilité ou de direction en ont le plus faible. En ce qui concerne les familles d'ouvriers spécialisés, d'employés de bureau ou de techniciens, le nombre d'enfants est le même.

18. Dans une famille unie et équilibrée, il est vital que les enfants naissent sains et au moment souhaité, ce que permet la planification familiale. Pendant les années 80, un tiers environ des femmes âgées de 15 à 49 ans ont pris la pillule comme méthode contraceptive et un cinquième des femmes mariées, entre 15 et 39 ans avaient recours à des dispositifs intra-utérins. Comme de nombreuses femmes n'ont recours à aucun type de planification familiale, le font irrégulièrement, ou utilisent une méthode qui n'est pas suffisamment efficace, l'avortement met souvent fin aux grossesses non désirées. Entre 1981 et 1987 le nombre moyen des avortements a été de 81 000: 54 pour cent naissances vivantes en 1980, et 67 pour cent en 1987. Dans quinze pour cent des cas, il s'agissait de femmes qui en étaient à leur première grossesse.

19. Des services de santé maternelle et infantile sont assurés de façon systématique. Pendant leur grossesse, les mères doivent subir au moins quatre examens médicaux, en fait cependant, elles demandent en moyenne huit ou neuf consultations. Plus de 99% des enfants naissent à l'hôpital; les enfants sont suivis par des médecins et des infirmières en moyenne onze fois par an. Les soins médicaux étaient de meilleure qualité en 1987 qu'en 1980, puisqu'il y avait déjà 24% de pédiatres de plus (au total 1 290) dans les services primaires de santé. Le nombre d'heures de consultation dans les dispensaires de pédiatrie a presque doublé, ce qui signifie que l'offre a dépassé la demande de rendez-vous et que, par conséquent, en 1987, chaque malade pouvait bénéficier de plus de temps qu'en 1980.

20. Au cours des 40 dernières années, par suite de l'amélioration du niveau de vie, de celle des soins de santé et de l'introduction de l'immunisation et de la vaccination, on a enregistré une baisse spectaculaire de la mortalité infantile. Cette tendance positive s'est poursuivie: en 1980, on enregistrait 23 décès pour 1 000 naissances vivantes et ce chiffre est tombé à 17 en 1987. Néanmoins, la mortalité infantile est élevée en Hongrie; elle ne l'est d'avantage qu'en Yougoslavie, en Roumanie et en Union Soviétique, pour ne citer que l'Europe.

21. Les femmes sont aidées dans leur vocation de mères et d'éducatrices par l'Etat et par la société, de plusieurs manières. Pour la naissance de l'enfant, la mère a droit à un congé de maternité de 24 semaines dont quatre sont à prendre avant la date prévue pour l'accouchement. Pendant ce congé, les mères perçoivent la totalité de leur salaire, si elles ont travaillé pendant un certain temps. En outre, après la naissance de l'enfant, chaque mère reçoit une allocation forfaitaire unique, si pendant sa grossesse, elle s'est soumise aux examens obligatoires. Depuis le 1er janvier 1988, le montant de cette indemnité est de 6 000 forints.

22. A l'expiration des 24 semaines de leur congé de maternité, les mères peuvent continuer de s'occuper de leur enfant chez elle. La mère ou le père d'une famille monoparentale seulement peut rester à la maison jusqu'au premier anniversaire de l'enfant, en recevant une indemnité de soins aux enfants, ajustée sur leurs salaires, et l'un ou l'autre parent bénéficie de ce droit jusqu'au deuxième anniversaire de l'enfant. Le montant de l'indemnité, qui dépend de la période précédente d'emploi est de 65 ou 75 pour cent du salaire moyen du parent. Pendant une année supplémentaire, après le deuxième anniversaire de l'enfant le parent qui reste à la maison reçoit une indemnité forfaitaire de soins à l'enfant jusqu'au troisième anniversaire de ce dernier. Pour le premier enfant, le taux mensuel de base est de 800 forints, pour le deuxième de 900 forints et pour le troisième de 1 000 forints (dans le cas de membres de coopératives agricoles, les montants sont de 700, 800 et 900 forints, respectivement). Cette indemnité de base est complétée par une somme de 930 forints par mois, quel que soit le nombre d'enfants de la famille. Cette allocation forfaitaire, pour soins aux enfants est également accordée aux étudiants, à temps complet de l'enseignement supérieur. Depuis le 1er janvier 1988, les parents s'occupant d'enfants malades ou handicapés peuvent rester à la maison jusqu'à ce que l'enfant ait dix ans et reçoivent un montant qui est le double de celui de l'indemnité de base.

23. L'introduction du système d'allocations pour soins aux enfants a permis aux jeunes mères de travailler à l'extérieur, plus tôt qu'auparavant. Depuis l'introduction de l'indemnité forfaitaire, et ensuite de celle de l'allocation ajustée sur le salaire, 220 000 à 290 000 femmes sont restées chez elles chaque année depuis 1974 pour élever leurs jeunes enfants, soit 4 à 5% de tous les travailleurs et 8 à 12% de femmes salariées.

24. Vers la fin des années 60, les deux tiers des femmes ont bénéficié de cette assistance; pendant les années 70, de 75 à 80% et après l'introduction de l'indemnité ajustée sur le salaire, presque 90%.

Pourcentage des salariées profitant de l'indemnité ajustée sur le salaire
et de l'indemnité forfaitaire pour soins aux enfants

	1969	1979	1986
Travailleuses manuelles	72	88	93
Travailleuses autres que manuelles	55	79	85
Employées de coopératives agricoles	71	69	84
Total	66	83	89

25. On constate une augmentation de la proportion des mères qui ont décidé de rester chez elles plus longtemps, jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant, et qui perçoivent pendant ce temps l'allocation forfaitaire: au début des années 70, cette proportion n'atteignait pas un tiers (44% pour les travailleuses manuelles et 23% pour les autres), et, en 1986, elle s'est élevée pour représenter plus de la moitié des ayants-droit. (60% pour les travailleuses manuelles et 45% pour les autres).

26. Dans la plupart des pays européens, les jeunes mères ont droit à un congé de maternité de durée variable (de 14 à 30 semaines), dont une partie, en général 4 à 6 semaines, doit être prise avant la date prévue pour l'accouchement. Dans certains pays, la durée du congé de maternité dépend du nombre des enfants (par exemple en Bulgarie, en Pologne et en France). A la fin du congé de maternité, les mères peuvent prendre un congé pour soins aux enfants, dont la longueur varie entre trois mois et quatre ans, et qui dépend en général de l'emploi précédent, sauf en Tchécoslovaquie, en Finlande et en Suède, où tout citoyen peut bénéficier de cet avantage. Dans quelques pays (Hongrie, Suède, Finlande et Italie) c'est un droit parental, ce qui signifie que le père peut y prétendre aussi. Le montant réel de cette indemnité est calculé de différentes façons, mais il est habituellement plutôt faible. Par rapport aux salaires moyens, il ne dépasse pas en général un tiers de ceux-ci, cependant il peut atteindre 90% du salaire moyen dans certains endroits. Dans plusieurs pays, (Union Soviétique, Pologne, Hongrie, Suède et Bulgarie), les parents peuvent travailler à temps partiel pendant le congé pour soins aux enfants.

27. Au cours des ans, la proportion des enfants élevés par leur mère pendant la première enfance, a progressivement augmenté.

Répartition en pourcentage des systèmes de soins aux enfants de 0 à 2 ans

	1970	1980	1987
Mères en congé de maternité	8,5	10,2	12,2
Mères en congé pour soins aux enfants	37,9	58,6	61,0
Crèches	9,5	15,9	13,8
Pas de service social organisé	44,1	15,3	13,0

28. Le troisième anniversaire marque une étape importante, car à l'expiration du congé pour soins aux enfants, plus de la moitié d'entre eux vont dans une crèche ou dans un jardin d'enfants. Pour les 4 à 6 ans, le jardin d'enfants est la principale institution, les trois quarts des enfants âgés de quatre ans et les quatre cinquièmes des cinq ans en fréquentent un.

29. A partir de sept ans, le pourcentage des enfants élevés par leurs mères se situe aux environs de 17%. Jusqu'à onze ans, le rôle des externats est important, puis diminue progressivement. Près des trois quarts des sept ans s'y rendent, contre 27% seulement des 14 ans. Parallèlement, le nombre des enfants sans aucune surveillance pendant la journée augmente sans cesse: 22%, à 11 ans et 39%, à 14 ans.

30. En résumé à la fin de 1986, 30% des adolescents de 14 ans et des enfants plus jeunes étaient élevés par leurs mères uniquement, 6% par leurs pères et 5% par leurs grands-parents. Les établissements pour enfants (crèches, jardins d'enfants, écoles) jouent un rôle très important, car ils prennent soin de 45% de tous les enfants pendant la journée, quand les parents travaillent. Treize pour cent des enfants ne sont soumis à aucune surveillance, et ils portent la clé de la maison autour du cou. Des différences très accusées se dissimulent cependant derrière ces chiffres moyens, selon que l'enfant fait partie d'une famille complète ou monoparentale dirigée par la mère.

Prise en charge des enfants de moins de 14 ans pendant la journée, en pourcentage

	Familles complètes avec enfants	Mères célibataires avec enfants
Mère seule	30,5	19,0
Mère et/ou père	6,8	-
Parents ensemble	37,3	19,0
Etablissements pour enfants	44,1	53,3
Grands-parents	4,9	9,0
Frère/soeur plus âgé	1,1	1,8
Pas de surveillance assurée	12,5	16,9
Autres formes	0,3	-
Total	100,0	100,0

31. Le congé maladie payé auquel les parents ont droit lorsque leurs enfants sont malades est d'un grand secours. La durée de ce congé est de 84 jours par an, entre le premier et le troisième anniversaire de l'enfant, de 42 jours, de 3 à 6 ans de l'âge de l'enfant, de 14 jours de 6 à dix ans, mais ces deux dernières attributions sont doublées pour le parent seul. En 1981, 21 000 parents ont pris un jour de congé maladie pour soigner leurs enfants malades, et le nombre total de ces jours a atteint 5,5 millions pour l'année, soit 8 pour cent de tous les congés maladie.

32. La contribution la plus importante de la société à l'éducation des enfants est l'allocation familiale. En 1987, 2,3 millions d'enfants dans 1 357 000 familles ont bénéficié d'allocations représentant 23 milliards de forints, soit 71% de plus qu'en 1980. Le nombre d'enfants pouvant prétendre à cette allocation familiale était de 11% plus élevé qu'en 1980, en grande partie du fait que leur groupe s'était agrandi.

Système des allocations familiales

	Somme mensuelle depuis le 1er janvier 1989 (forints)	Familles ayant reçu l'allocation familiale en 1987 (en milliers) a)
Pour un enfant jusqu'à six ans	1 320	173
Parents seuls et familles b)	1 620	405
Pour deux enfants de familles monoparentales	3 500	61
Pour trois enfants	5 250	579
Pour quatre enfants	7 000	19
Pour cinq enfants	8 750	5
Pour six enfants ou plus	1 750/par enfant	3

a) L'allocation familiale est de 100 forints supplémentaires jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant.

b) Familles qui bénéficiaient de l'allocation familiale après deux enfants, mais cette prestation n'est plus accordée.

33. Les allocations familiales ne couvrent qu'une faible partie des coûts entraînés par l'éducation des enfants. Leur proportion est moins favorable qu'en 1980, bien que les montants réels aient été considérablement relevés.

Pourcentage de l'allocation familiale couvrant les coûts

	1980	1987
Un parent avec un enfant	21	18
Un parent avec deux enfants	28	24
Couples avec deux enfants	24	20
Couples avec trois enfants et plus	35	29

34. En travaillant à l'extérieur les femmes ont contribué à démocratiser légèrement la division traditionnelle du travail dans la famille, mais sans entraîner de modifications radicales. La plupart des tâches ménagères et l'éducation des enfants incombent toujours aux femmes, qu'elles soient salariées actives ou non.

35. Par rapport à la décennie précédente, on peut dire que pour les hommes comme pour les femmes, le temps consacré aux travaux domestiques a diminué (de 11 ou 12%); celui consacré à la cuisine et à l'éducation plus radicalement encore, de 18 à 24%, respectivement; les courses entre autres demandent plus de temps cependant, de même que les démarches administratives et l'achat de biens de consommation durables. En général, les hommes passent le même temps avec leurs enfants que 10 ans plus tôt, mais les femmes ont presque 50% de temps en plus, évolution due à l'introduction de l'indemnité pour soins aux enfants, ajustée sur le salaire.

36. Un examen de la division du travail dans la famille révèle que 80 à 85% des tâches traditionnelles: cuisine, ménage, lavage et repassage sont exécutées exclusivement par les femmes, la vaisselle, la préparation des sandwiches, le couvert pour le petit déjeuner sont également du ressort des femmes dans les trois quarts ou presque des familles; les courses quotidiennes, le ménage, le nettoyage des fenêtres, les conserves sont également des tâches féminines dans 58 à 63% des cas.

37. Par contre, le bricolage et les petits travaux sont le fait des hommes dans les deux tiers des familles. Il faut signaler que le règlement des problèmes administratifs revient au mari dans un peu plus d'un quart des familles; dans 8% des cas, il en est de même des courses du week-end et dans 5% du nettoyage des fenêtres. Il arrive que certaines tâches ménagères soient partagées entre les deux membres du couple, par exemple les courses et le ménage. Depuis relativement peu de temps les hommes, dans un dixième des cas, se chargent de la vaisselle, que détestent faire la plupart des femmes, et aussi des conserves pour l'hiver.

38. Les mères célibataires exécutent seules les diverses tâches ou sont parfois aidées par les aînés des enfants. Dans les familles monoparentales, les enfants participent en général davantage aux travaux ménagers que dans les familles complètes.

LES FEMMES ET L'EDUCATION

39. Le niveau d'instruction de la population, et donc celui des femmes a continué de s'améliorer pendant les années 80. Les qualifications scolaires des femmes dans les groupes d'âge plus jeunes, en particulier pour les moins de 30 ans, sont parfois meilleures que celles des hommes, tandis que dans les générations plus âgées, surtout au-dessus de 60 ans, c'est le contraire.

Niveau d'instruction de la population (pourcentage)

Cycle élémentaire (8 classes ou plus)	1980		1984	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
15 à 29 ans	94,8	95,0	96,0	96,4
30 à 59 ans	73,8	64,4	84,1	77,6
60 ans et plus	26,2	19,6	34,8	24,4
15 ans et plus	71,1	61,6	77,2	67,9

Cycle d'enseignement secondaire ou supérieur				
	1980		1984	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
18 à 29 ans	29,7	42,1	32,4	46,1
30 à 59 ans	26,4	22,3	29,9	30,1
60 ans et plus	12,1	4,9	15,6	6,5
18 ans et plus	24,4	22,4	27,3	26,6
Enseignement supérieur				
25 à 29 ans	9,1	10,6	10,0	13,4
30 à 59 ans	3,8	5,3	11,5	7,1
60 ans et plus	5,1	1,0	6,4	1,2
25 ans et plus	8,6	4,6	10,1	5,9

40. L'élévation générale du niveau d'instruction et l'effacement progressif des générations plus âgées ont entraîné une amélioration des qualifications des salariés actifs et donc des femmes également. La proportion de celles dont le niveau de qualifications est plus élevé que celui atteint à la fin des huit classes du cycle primaire suit la même tendance.

Pourcentages des salariés en activité, en fonction du niveau d'instruction le plus élevé

	1980		1984	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Moins de huit ans du cycle d'enseignement primaire	17,8	19,3	10,8	10,2
Huit classes du cycle d'enseignement primaire	32,2	39,6	31,4	39,5
Cycle d'instruction complet:				
Ecole secondaire technique ou école professionnelle	23,1	8,8	27,7	11,7
Ecole secondaire	18,2	25,0	19,7	29,3
Etablissement d'enseignement supérieur	8,7	7,3	10,4	9,3

41. L'instruction ne garantit pas aux femmes l'égalité des chances avec les hommes dans la division sociale du travail, parce que les femmes fréquentent en général des écoles secondaires qui dispensent

un enseignement général, ou des écoles professionnelles qui leur assurent une formation à des emplois traditionnellement féminins, tandis que les hommes sont plus nombreux dans les écoles professionnelles. Pendant les années 80, les pourcentages d'étudiants fréquentant divers types d'écoles ont à peine changé.

Données relatives au cycle primaire complet et aux inscriptions dans des établissements secondaires

	1980		1987	
Etudiants externes (1 000 personnes)	64,0	61,9	67,3	666,9
Ensuite les élèves fréquentent les établissements suivants (%)				
Ecoles spécialisées	57,8	30,1	57,2	31,2
Ecoles secondaires professionnelles	-	6,0	-	5,5
Ecoles secondaires techniques	24,3	26,7	25,9	27,6
Lycées	13,8	27,7	14,1	28,1
Total	95,9	90,5	97,2	92,4

42. En 1987, 34,2% des apprentis étaient des filles, soit légèrement plus qu'en 1981 (32,1%). La plupart suivent une formation à des métiers traditionnellement féminins (commerce de détail, confection, services).

Filières spéciales pour la formation professionnelle des filles

	1981		1987	
	Nombre (1 000)	Proportion (%)	Nombre (1 000)	Proportion (%)
Total de	50,5	32,1	60,6	34,2
Ecoles commerciales	17,3	86,5	18,1	83,9
Industrie de la confection	11,5	96,4	16,1	98,2
Industrie des services	3,5	65,3	4,7	64,2
Restauration	4,2	47,9	4,5	44,7
Industrie du cuir	3,1	82,0	4,1	79,6
Industrie textile	2,4	96,3	3,1	98,1

43. Les filles sont plus nombreuses que la moyenne dans les cours de formation préparant à des métiers dans l'industrie chimique, les matériaux de construction et l'imprimerie (85%, 70% et 57% respectivement). Par contre, elles ne sont pas du tout candidates, ou alors sporadiquement, à des professions liées aux spécialités suivantes: télécommunications, bâtiment, mécanique industrielle. Dans les écoles professionnelles préparant à l'industrie de l'automobile, seuls les garçons reçoivent une formation et parmi les mécaniciens ou les outilleurs, on rencontre peut-être une jeune fille sur mille, et on en compte très peu parmi les coupeurs de métaux, (7%), les fabricants d'instruments électriques (5% environs) et les fabricants d'instruments mécaniques (21%). Pendant les années 80, la proportion de filles choisissant l'industrie alimentaire et l'horticulture a augmenté: en 1981, les filles représentaient 34% des apprentis dans l'industrie alimentaire, et 26% dans l'horticulture, en 1987, ces chiffres étaient de 41% et de 31%, respectivement.

44. Les filles constituaient 51,8% des effectifs dans les écoles techniques en 1987, soit pratiquement le même pourcentage qu'en 1981. Pendant la période considérée, aucun changement d'orientation important n'a été constaté. Les filles sont très nombreuses dans les écoles d'infirmières et de jardinières d'enfants: 97 à 100%, et dans les écoles commerciales ou les écoles techniques préparant à des emplois dans le secteur économique ou les postes, de 80 à 90%. En 1987, la moitié environ des étudiants dans les écoles hôtelières étaient des filles contre 40% et 33% en 1981. Pendant la même période, cependant, le nombre de filles dans les écoles secondaires préparant à des carrières dans

l'industrie, la technique ou l'agriculture n'a que très peu augmenté et se maintient à un niveau très bas (20 à 25%).

45. Les deux tiers environ des élèves dans les écoles secondaires dispensant un enseignement général et dans les nombreux établissements préparant à l'université sont des filles. Toutefois, seule une minorité de diplômées continuent leurs études à l'université, et celles qui ne le font pas, se heurtent à de grandes difficultés pour trouver un emploi sans qualifications spéciales, surtout en dehors des grandes villes.

46. Pendant les années 80, la demande d'études de culture générale s'est intensifiée. Entre 1980 et 1987, le nombre des diplômés du cycle secondaire a augmenté de 23%, et celui des inscriptions dans les établissements d'enseignement supérieur de 32%. Cependant, les installations dans ce dernier secteur ne se sont pas améliorées au même rythme. Pendant la période considérée, le nombre des étudiants de première année dans les établissements d'enseignement supérieur n'a augmenté que de 5 ou 6%, ce qui signifie aussi qu'un nombre moindre de candidats ont été admis: en 1981, 43% l'ont été, en 1982, 34% seulement de tous les candidats. Pour les différentes années, cependant, à cause des fluctuations bien connues de la démographie, le groupe d'âge de 18 à 22 ans a sensiblement varié, ce qui explique pourquoi, malgré tout, au début des années 80, la proportion des étudiants âgés de 18 à 22 ans, inscrits dans les universités a augmenté (94 sur 1 000 en 1981 et 99 en 1985) mais en 1986 et en 1987, les chiffres respectifs ont baissé. (96 pour mille).

47. Les femmes représentaient un peu plus de la moitié des étudiants à temps complet (51%) en 1987, elles se préparaient surtout à devenir médecins, enseignantes et économistes, tandis que le nombre de celles se préparant à faire carrière dans le secteur technique ou agricole est faible et a diminué depuis le début des années 80.

Etudiantes à plein temps dans les établissements d'enseignement supérieur

	1981		1987	
	Nombre (1 000)	Pourcentage	Nombre (1 000)	Pourcentage
Total	31,8	50,1	34,5	51,7
Formation à l'enseignement	16,0	73,4	18,6	73,4
Médecine	4,4	56,8	4,1	54,4
Professions de santé	0,9	92,0	1,1	96,3
Economie	3,4	61,5	3,9	64,6
Droit et administration publique	1,4	50,8	1,8	57,3
Industrie mécanique	3,2	17,6	2,6	15,3
Agriculture	1,5	28,3	1,3	31,2
Médecine vétérinaire	0,1	15,8	0,1	19,5

48. La proportion de femmes varie selon le niveau de la formation: en 1987, pour les jardinières d'enfants, elle atteignait presque 100%, pour les enseignants d'enfants handicapés, 94% et pour le cycle d'enseignement primaire, 98%. Parallèlement, les femmes constituaient 77% et 72% des effectifs de professeurs de facultés d'art et des écoles normales d'enseignants. Les cours du soir et ceux par correspondance pour adultes ont très nettement contribué à élever le niveau d'instruction de la population, au cours des dernières décennies. Pendant les années 80, cependant, le nombre des étudiants fréquentant ces écoles spéciales a baissé de 38%, pour représenter 82 000 et le nombre des étudiants passant les examens en fin de cycle avait diminué de 44%.

49. Cette baisse a été moins spectaculaire dans l'enseignement supérieur: en 1987, le nombre des étudiants suivant des cours par correspondance ou le soir a diminué de 13% pour arriver à 32 000 du chiffre de 1980. Parallèlement, les étudiants de première année ont été moins nombreux et le nombre des titulaires de diplômes d'études supérieures a augmenté (de 23%). La baisse de popularité des cours du soir ou de l'enseignement par correspondance est, en partie, due au fait que les employeurs sont moins

enclins à soutenir les efforts de leurs employés et, en partie, au changement de situation des intéressés (emploi supplémentaire, etc.).

Pourcentage de femmes dans les cours hors faculté et l'éducation des adultes

	1981	1987	Nombre de femmes/1 000 en 1987
	Pourcentage de femmes diplômées		
Formation semi-spécialisée	12,5	10,7	6,6
Cours pour ouvriers spécialisés	36,3	40,3	3,6
Cours débouchant sur un diplôme d'aptitude au travail de bureau	56,9	49,3	38,4
Examen officiel de langues	50,3	58,3	12,1
Cours donnant des qualifications	35,0	35,9	60,6
Recyclage pour les emplois de travailleurs manuels	12,4	14,2	15,6
Enseignement supérieur pour les universitaires diplômés	56,3	54,1	38,0
Cours de perfectionnement pour les cadres	28,4	36,7	13,4
Enseignement supérieur pour d'autres emplois intellectuels	42,4	55,1	21,7
Autres cours de formation	31,1	34,7	88,8
Total	32,4	35,1	149,4
Dont pour les emplois de travailleurs manuels	14,1	14,2	25,7
Pour les emplois intellectuels	49,5	50,5	123,7

50. En dehors du système scolaire, divers cours spécialisés donnent l'occasion d'acquérir des qualifications ou de suivre un recyclage. Plus de 400 000 personnes dont un tiers de femmes, suivent chaque année des programmes de formation d'un type quelconque. En 1987, les femmes étaient en majorité dans les cours préparant au travail intellectuel ou à des emplois de bureau (82%), c'est-à-dire culture générale, économie, comptabilité, administration et soins de santé.

51. L'élévation du niveau d'instruction des femmes est mise en évidence par le fait qu'aujourd'hui le pourcentage des femmes parmi les intellectuels est déjà de 60%. On constate une certaine augmentation de leur nombre parmi les chercheurs, mais moins sensible. En 1987, plus de 11 000 femmes travaillaient comme chercheurs ou planificateurs, soit 29,1% du total contre 27,8% en 1982, 27,2% en 1977 et 23,5% en 1972. Les femmes qui travaillent dans la recherche sont en moyenne (39,5 ans) deux ans et demi plus jeunes que les hommes, ce qui s'explique par le fait que dans les générations plus jeunes les femmes sont plus nombreuses. La proportion de jeunes chercheurs a baissé à cause surtout de modifications structurelles et de contraintes économiques.

52. Les femmes qui font de la recherche sont "traditionnellement" particulièrement nombreuses dans les sciences sociales et en médecine (44 et 38%, respectivement). Elles constituent 24 à 26% des effectifs de chercheurs dans les sciences naturelles, la technologie et l'agriculture.

53. En 1987, elles constituaient 69% des effectifs de chercheurs et de planificateurs (en 1982, 65%); la connaissance d'une langue étrangère suffisante pour étudier la documentation sur leur spécialité est une nouvelle condition préalable.

54. Les femmes sont en général un peu plus nombreuses à connaître les langues (71,3%) que les hommes (68,5%). Une de leurs motivations est d'obtenir un diplôme. Entre 1981 et 1987, 503 femmes ont obtenu un diplôme et 46 leur doctorat, soit 19% et 8% de tous les diplômes pendant la période considérée.

Distribution par âge des spécialistes de la recherche, en pourcentage

			Femmes pour 1 000 chercheurs et planificateurs	
	1982	1987	1982	1987
Moins de 30 ans	16,0	12,8	33	31
De 30 à 39 ans	37,6	34,4	32	34
De 40 à 49 ans	25,2	30,4	27	31
50 ans et plus	21,2	22,6	17	18
Total	100,0	100,0	28	29

LES FEMMES ET LE TRAVAIL

1. L'emploi des femmes

55. Les femmes en âge de travailler avaient pratiquement toutes un emploi à plein temps pendant les années 80. Le 1er janvier 1988, les trois quarts des femmes composant le groupe d'âge 15 à 54 ans étaient salariées. En ajoutant à ce nombre les femmes qui étaient en congé de soins aux enfants, ou temporairement chômeuses, leur niveau d'emploi atteignait 82%, soit pratiquement le même que celui des hommes. Le nombre et la proportion des autres femmes à charge, sans compter les étudiantes, sont tombés de 10%, en 1981, à 7%, en 1988. La plupart des femmes de cette catégorie ne peuvent pas ou ne veulent pas prendre un emploi pour des raisons de famille, de santé, de qualifications, ou parce qu'il y a pénurie d'emplois.

Activité économique des femmes en âge de travailler

	Pourcentage		En millier au
	1er janvier 1981	1er janvier 1988	1er janvier 1988
Salariées en activité	72,2	74,0	2 134 a)
En congé de soins aux enfants	8,7	8,0	231
Retraitées	2,8	3,9	112
Etudiantes	6,0	7,3	211
Autres catégories à charge	10,3	6,8	197
Total des femmes en âge de travailler	100,0	100,0	2 885

a) Par ailleurs, on compte 85 000 salariées en activité, qui ont dépassé l'âge officiel de la retraite, et 2 000 qui sont en-deça.

56. Les femmes représentent 46% des salariés en activité (2,2 millions); elles étaient légèrement moins nombreuses qu'au début de 1981, mais la proportion qu'elles représentent est légèrement plus élevée. Par suite des mouvements du marché de travail pendant les années 80, le nombre des femmes employées dans l'industrie, le bâtiment, l'agriculture et la foresterie a diminué, et il a augmenté dans des secteurs comme le commerce et les transports, les postes et les télécommunications. Les femmes constituent les deux tiers ou presque des effectifs dans les secteurs du commerce et des services, qui emploient à eux deux, le plus grand nombre de femmes. Dans les services sanitaires, sociaux et culturels, les femmes constituent plus des trois quarts des effectifs. Dans d'autres secteurs de l'économie nationale, leur participation est inférieure à la moyenne.

Salariées en activité

	1er janvier 1981	1er janvier 1988	Pourcentage par secteurs
	Pourcentages		
Salariées en activité	100,0	100,0	45,8
Industrie	32,6	29,1	43,2
Bâtiment	3,1	3,0	19,0
Agriculture et foresterie	18,8	16,4	39,9
Transports, postes et télécommunications	4,5	5,1	28,2
Commerce	14,0	15,3	65,4
Secteurs non matériels	25,0	29,4	62,7

57. Cinquante huit pour cent des salariées en activité (employées et membres de coopératives agricoles) exerçant un métier manuel et 42% occupent des emplois d'un autre type. Chez les hommes, le pourcentage de travailleurs manuels est beaucoup plus élevé (78% et celui des autres plus faible, 22%).

La moitié des femmes qui exercent un métier manuel (1,2 million au total) sont semi-qualifiées, un quart n'a pas de qualification et le dernier quart est composé d'ouvrières qualifiées. Les manoeuvres sont femmes de ménage, concierges, coursières. Pendant les années 80, le nombre et la proportion d'ouvrières qualifiées ont augmenté, ceux des manoeuvres diminué. Néanmoins, les ouvrières qualifiées sont bien moins nombreuses que les hommes.

Pourcentage des salariées dans la catégorie des travailleurs manuels

	1er janvier 1981		1er janvier 1988	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ouvrières qualifiées	57	22	59	25
Ouvrières semi-qualifiées	30	50	30	51
Manoeuvres	13	28	11	24
Total des ouvrières dans la catégorie des travailleurs manuels	100	100	100	100

58. Les différences de qualifications entre les hommes et les femmes apparaissent aussi dans l'enquête réalisée en 1984 dans des entreprises industrielles d'Etat. On a constaté que 40% seulement des ouvriers semi-qualifiés et plus de 50% d'ouvrières de la même catégorie font des travaux qui exigent six mois de formation au plus. Dans les emplois "complexes" exigeant cinq années au moins d'expérience, et dans des emplois "particulièrement" compliqués, exigeant dix ans d'expérience au moins, on compte 45% d'ouvriers qualifiés contre 16% seulement de femmes qualifiées.

59. Sur la totalité des travailleurs manuels et des membres des coopératives, 40% ou presque, sont des femmes, et elles sont présentes, plus au moins nombreuses, dans pratiquement chaque secteur d'activité. Dans certains emplois, le rôle des femmes est décisif, par exemple dans l'industrie légère, l'industrie alimentaire, le commerce et les services. Les femmes sont largement majoritaires (les deux tiers au moins des effectifs) dans l'industrie textile (filage, tissage, couture, mode, chaussure, industrie du cuir et des articles en cuir, industrie laitière et industrie de transformation, conserverie, vente, coiffure, esthétique, professions sanitaires (infirmières) et informatique.

60. Les femmes sont très nombreuses, 50 à 60%, dans les spécialités suivantes: optique, galvanoplastie, polissage des métaux, fabrication de produits pharmaceutiques, imprimerie, fourrure, restauration, vente de produits alimentaires conditionnés. Dans ce dernier secteur, le pourcentage des femmes a légèrement diminué depuis 1960. Un processus parallèle a été observé dans les services de radiodiffusion et de télévision où le pourcentage des femmes a diminué tombant d'un tiers en 1960, à un quart de tous les techniciens. Dans la technogénie, les différences sont accusées. Outre le caractère physiquement pénible de ces emplois, il est vraisemblable que la tradition joue un rôle dans le manque d'enthousiasme des femmes pour les choisir. On compte par exemple moins de femmes (3%) parmi les mécaniciens automobiles et les mécaniciens de cycles (9%) ou de fabricants d'outils (12%) que dans la catégorie des perceurs (42%) et des rectifieurs (33%).

61. Dans certaines spécialités, le nombre de femmes n'a cessé d'augmenter au cours des 25 dernières années comme par exemple: opérateurs de presse, contremaîtres dans l'imprimerie, horlogers et mécaniciens-dentistes. Dans ces secteurs, la proportion de femmes variait entre 28 et 44% au milieu des années 80.

62. Dans l'agriculture, et l'horticulture, on compte deux fois plus de femmes que dans l'élevage et ses emplois associés. Dans le premier cas, elles représentent 60% des effectifs, alors que dans le second, malgré une croissance progressive, ce pourcentage n'atteint pas encore 40%.

63. Au premier janvier 1988, 62% des travailleurs autres que manuels (employés et membres de coopératives) étaient des femmes, ce qui représentait en chiffres absolus 80 000 de plus et en pourcentage, 10,2% qu'au début de 1981. Exception faite de celles qui occupent des emplois techniques, le nombre a augmenté dans chaque catégorie, mais particulièrement dans les secteurs de l'administration et de la comptabilité.

Les femmes dans des emplois autres que ceux de la catégorie des travailleurs manuels, par branche

	Pourcentages		Milliers	Proportion de femmes dans chaque catégorie %
	1er janvier 1981	1er janvier 1988	1er janvier 1988	
Téchnogénie	9,3	8,4	74	24
Administration, travail de bureau	26,2	27,3	240	58
Santé, culture	26,6	28,4	250	75
Comptabilité	37,9	35,9	316	89
Total des travailleurs exerçant une activité autre que manuelle	100,0	100,0	100,0	100,0

64. Pendant ces dernières années, les femmes ont surtout été orientées vers les activités où elles sont traditionnellement nombreuses. Dans les emplois de bureau (sténodactylos, comptables, commis, caissiers, etc.) le pourcentage des femmes dépasse 90%, il en est de même dans les carrières dont le nom suggère déjà le caractère (infirmières, jardinières d'enfants, institutrices), dans certaines branches du service de santé (infirmières et assistantes dans les hôpitaux). Les femmes sont en majorité dans les emplois de bibliothécaires, ainsi que dans l'enseignement primaire et secondaire, elles sont également nombreuses à être pharmaciennes, informaticiennes, experts-comptables, contrôleurs financiers, etc. Au milieu des années 80, plus de la moitié des employés de bureau dans l'administration centrale et des deux tiers dans les conseils locaux étaient des femmes et aujourd'hui, elles sont nombreuses à occuper des postes dans le service judiciaire (juges, conseillers juridiques de sociétés, etc.). Dans les emplois techniques, à l'exception du personnel chargé des essais, des assistants de laboratoire et des dessinateurs, le nombre et le pourcentage de femmes sont faibles. En 1986, 13% des femmes dans des branches autres que manuelles occupaient des postes de responsabilité et de direction, 58% des postes d'administrateurs expérimentés et 29% d'employés. La situation a très peu changé depuis 1980, bien que la proportion soit légèrement plus forte dans les postes de direction et moindre au niveau des employés. Pour les hommes, dans cette catégorie, la situation est très différente, même si au milieu des années 80, 43% d'entre eux occupaient des postes de direction et de responsabilité, 53% des postes d'administrateurs et 4% des postes d'employés.

65. Au milieu des années 80, 79% des femmes diplômées de l'université et salariées occupaient des postes correspondant à leurs qualifications. De leur propre aveu, 93% d'entre elles estimaient qu'elles utilisaient leurs qualifications totalement ou partiellement dans leurs tâches quotidiennes. Pour les hommes, la corrélation entre qualifications et emploi n'est que de 71%, tandis que 89% d'entre eux s'estimaient satisfaits de la mesure dans laquelle ils pouvaient utiliser leurs connaissances. Les diplômés des écoles de médecine, de droit et d'administration publique étaient les mieux placés pour trouver des emplois correspondant à leurs qualifications (plus de 90% d'entre eux), tandis qu'il en allait autrement des diplômés en agriculture ou en commerce. La corrélation entre qualifications et emploi est moyenne dans le cas des femmes ayant des diplômes d'enseignement ou de sciences, et inférieure à la moyenne dans le cas des femmes diplômées d'écoles techniques. Dans 71% des cas, les femmes ingénieurs estiment avoir plus de mal à utiliser leurs diplômes que les enseignantes.

2. Conditions de travail des femmes

66. En 1986, 8% des salariées en activité n'avaient pas besoin de se déplacer pour se rendre à leur travail, car elles travaillaient chez elles (par exemple pour une coopérative ou pour aider un autre salarié de la famille), ou parce que leur lieu de travail et leur résidence étaient dans le même bâtiment (institutrices logées à l'école, pharmaciennes dans les locaux de leur magasin ou concierges dans l'immeuble dont elles assumaient la garde). Toutefois, 92% des salariées en activité devaient passer plus ou moins de temps en déplacement. Plus de 80% des femmes travaillaient dans le lieu de leur résidence, 18% cependant devaient se rendre dans une autre ville ou village. Pendant les années 80, le nombre de déplacements de ce type a diminué mais plus rapidement pour les hommes que pour les femmes. La proportion des femmes obligées de se déplacer pour aller travailler avait donc augmenté d'un tiers environ au milieu des années 80.

67. En 1986, 52% des salariées consacraient 30 minutes au maximum pour aller travailler, 30% plus d'une demi-heure mais moins d'une heure. Ces statistiques signifient que pour la plupart des femmes, le temps consacré aux déplacements n'était pas assez long pour influencer sensiblement sur la vie de la famille. Par contre, la situation de celles que devaient consacrer plus de 90 minutes par jour aux trajets, est particulièrement défavorable. Neuf pour cent de toutes les femmes, soit au total 173 000, appartenaient à cette catégorie. De ce point de vue, celles qui vivent et travaillent dans le même lieu sont en général favorisées, parce que 60% consacrent 30 minutes par jour, au maximum, à ces allées et venues, 29% y consacrent plus de 90 minutes par jour et une autre tranche de 18%, de 60 à 90 minutes. Les déplacements sont plus fréquents pour les travailleuses manuelles que pour les autres: 20 dans la première catégorie et 12 seulement dans la seconde. Les femmes des nouvelles générations acceptent plus volontiers ces déplacements que leurs aînées: un quart environ des salariées de moins de 30 ans, contre 14% des autres groupes d'âge, travaillaient dans un lieu différent de leur résidence.

68. La grande majorité des salariées en activité - les neuf dixièmes environ - travaillaient à plein temps, 3% environ à temps partiel et les 6% restants étaient composés d'artisans, de travailleuses indépendantes, etc. Dans 71% des cas, les salariées en activité - soit 1,5 million de personnes - travaillaient en équipes, en général de jour; 400 000 (19%) alternaient le matin ou l'après-midi. Dans un pour cent des cas, les équipes variaient et les neuf pour cent restants avaient un horaire de travail plus chargé ou n'avaient pas d'horaire fixe. Plus de 100 000 femmes travaillaient de nuit, la plupart alternant horaire de jour et horaire de nuit chaque semaine, mais un très petit nombre d'entre elles ne travaillaient que de nuit. Le système des équipes est plus fréquent que la moyenne dans l'industrie. D'après l'enquête quinquennale de main-d'oeuvre dans l'industrie nationalisée, entre 1979 et 1984, la proportion de femmes de la catégorie des travailleurs manuels a diminué, alors que pour la même catégorie, elle augmentait chez les hommes.

Données relatives aux travailleurs manuels travaillant en équipes dans l'industrie nationalisée

	1979	1984
Pourcentage des ouvriers faisant une seule équipe	57	54
Pourcentage des ouvriers changeant d'équipe	43	46

69. Les accidents du travail et les maladies professionnelles, les tensions physiques et nerveuses excessives sont plus fréquents chez les hommes que chez les femmes. D'après l'enquête de 1984, sur le lieu de travail de 44% de travailleuses manuelles, on n'enregistrait aucun risque sanitaire, mais pour les hommes, ce pourcentage n'était que 24%. Parallèlement, 12% des travailleuses manuelles et 32% des hommes exécutant des travaux physiques avaient des emplois particulièrement dangereux pour la santé, leurs charges physiques (et mentales) étant aussi beaucoup plus élevées que la moyenne. La proportion des hommes exposés à des accidents est spécialement élevée (33%), ce qui s'explique du fait qu'ils travaillent plus fréquemment dans les mines, l'industrie électrique et la métallurgie. Onze pour cent des travailleuses manuelles courent des risques accrus d'accidents.

3. Salaires féminins

70. Pendant les années 80, l'augmentation moyenne nette des salaires des travailleurs manuels et des employés de bureau a été plus lente que la hausse des prix à la consommation, sauf pendant les années 1981, 1985 et 1986. Il s'ensuit que le pouvoir d'achat des salariés, en termes réels, a diminué de 2,5 ou 3% jusqu'en 1987, et de 6 à 7% supplémentaires en 1988. Entre 1982 et 1987, les salaires mensuels moyens des femmes dans divers secteurs de l'économie nationale ont augmenté plus rapidement que ceux des hommes, si bien que l'écart entre les salaires masculins et féminins pour les travailleurs manuels a été quelque peu comblé (de 31% à 28%). C'est dans l'industrie et les transports que les salaires moyens des femmes étaient les plus élevés, en 1982, et dans l'agriculture et la foresterie, ainsi que dans la gestion des ressources en eau, qu'ils étaient les plus bas.

71. Le glissement dans le rapport des salaires, c'est-à-dire le rétrécissement de l'écart, est caractéristique dans le cas des ouvrières qualifiées, semi-qualifiées et manoeuvres. Simultanément, la différence est un peu plus accentuée entre salaires des manoeuvres et salaires des ouvrières: en septembre 1982, les dernières gagnaient 29% de plus, tandis que cinq ans plus tard, elles recevaient 31% de plus que le premier groupe.

Salaires mensuels moyens des femmes dans la catégorie des "travailleurs manuels"

	Forints	En termes de salaire moyen des hommes	
	1987	1982	1987
Industrie	5 593	70%	73%
Industrie du bâtiment	5 268	65%	69%
Agriculture, foresterie	4 689	69%	70%
Transports	5 234	74%	71%
Commerce intérieur	4 915	77%	80%
Gestion des ressources en eau	4 914	65%	66%

Salaires moyens mensuels des femmes pour la catégorie des travailleurs manuels dans l'industrie

	Forints 1987	En termes de salaires moyens masculins		Les mêmes parmi les moins de 30 ans en 1987(%)
		1982	1987	
Ouvrière qualifiée	6 140	73,1	75,8	79,4
Ouvrière semi-qualifiée	5 490	75,7	78,8	78,4
Manoeuvre	4 689	77,5	84,3	87,7
Total	5 593	70,4	73,4	78,1

72. Les salaires moyens des ouvrières qualifiées étaient plus bas dans tous les principaux emplois, à quelques exceptions près, que ceux des hommes, en 1982 et en 1987. Les différences varient suivant les occupations. Pour la période considérée, l'écart, parfois, se creuse et, parfois, il se rétrécit.

Salaires moyens mensuels des ouvrières qualifiées (en septembre) dans certains emplois

	Forints 1987	En termes de salaires moyens des hommes	
		1982	1987
Industrie			
Fabrication d'instruments mécaniques	6 227	81	85
Techniciennes TV et Radio	6 342	97	97
Fabrication de produits pharmaceutiques	8 293	77	75
Fileuses	7 500	96	121
Tisseuses	6 850	89	80
Piqueuses (chaussures)	5 640	86	87
Confection	5 118	82	75
Dans l'Agriculture			
Culture	5 127	87	81
Aviculture	5 580	91	87
Elevage	6 596	85	89
Dans les Transports et les Télécommunications			
Conductrices de tramways, autobus et conductrices de trolleybus	9 956	91	94
Employées des postes (distribution du courrier)	5 399	99	93
Dans le Commerce			
Vendeuses	4 891	84	87
Vendeuses dans des magasins d'alimentation	4 967	84	88
Dans les Services			
Coiffeuses	3 471	91	89
Photographes, assistantes de laboratoires de photographie	6 811	106	102

73. Les salaires et les gains des travailleurs manuels sont fonction de leurs qualifications, de la complexité de l'emploi et des conditions de travail. Les autres facteurs exerçant une incidence sur le salaire sont l'ancienneté, la branche d'activité (industrie, commerce, transports, etc.), qui expliquent en partie la différence entre les salaires masculins et féminins. Les traitements des femmes sont également défavorablement affectés par l'obligation qu'ont ces dernières de s'occuper des enfants, ce qui les oblige à s'absenter plus souvent et à interrompre leur carrière pour des périodes plus ou moins longues. D'après les enquêtes faites au début des années 80, le manque à gagner des femmes par rapport aux hommes du même âge, de mêmes qualifications et de même catégorie d'emplois varie entre 7 et 9%.

74. Parmi les facteurs qui influent sur les salaires des femmes qui exécutent des travaux autres que manuels, l'ancienneté dans l'emploi, l'éducation et la position dans la hiérarchie valent la peine d'être mentionnés; ce dernier aspect joue un rôle décisif dans les différences de salaires.

Salaires moyens des travailleurs intellectuels a) en 1986

	Salaires moyens féminins		Moyenne des salaires des employés de bureau	
	Forints	En terme de salaires des hommes	Femmes	Hommes
Directeurs	16 890	79	3,3	3,7
Directeurs adjoints	16 600	83	3,2	3,5
Autres cadres supérieurs	10 940	86	2,5	2,2
Chefs de production	7 730	78	1,5	1,7
Directeurs de sociétés	6 680	83	1,3	1,4
Employés de bureau	5 170	90	1,0	1,0
Autres catégories que les travailleurs manuels	6 490	66	-	-

a) Sociétés et coopératives autres qu'agricoles (Source: Bureau National du travail)

75. L'écart entre les salaires masculins et féminins était, d'après des données datant du début des années 80, de 6 à 18%, à égalité de qualifications intellectuelles, d'âge et de situation. En plus d'avantages financiers, 3 186 citoyens hongrois ont été spécialement honorés pour leur contribution exceptionnelle à l'économie, à la société et à la vie publique, 23% d'entre eux, soit 745 personnes, étaient des femmes. La plupart ont été décorés de l'Ordre du travail. La proportion de femmes dans les échelons or, argent et bronze, était de 17, 22 et 29 pour cent, respectivement.

4. Opinions des femmes sur leurs emplois, leurs lieux de travail et leurs salaires.

76. En 1986 les trois quarts ou presque (73%) des employées se déclaraient satisfaites de leur emploi et de leur lieu de travail. Les femmes semblent accorder en général plus d'importance à l'endroit où elles travaillent qu'aux activités qu'elles exécutent. Ce jugement est suggéré par le fait que 87% des femmes interrogées estimaient leur lieu de travail adéquat, mais 75% seulement étaient satisfaites de leur emploi, du point de vue professionnel, notamment. Vingt-sept pour cent des 220 000 femmes, insatisfaites de leur emploi prétendaient que celui-ci ne correspondait pas à leurs qualifications. Cette plainte est fréquente parmi les femmes ayant fait des études secondaires, les ouvrières semi-qualifiées et les jeunes femmes de moins de 30 ans. Les femmes du groupe suivant (22%) estimaient que leur travail était inférieur à leurs compétences. Ce sont surtout les diplômées de l'Université et les femmes âgées de 40 à 49 ans qui ont fait état de cette préoccupation. Quinze pour cent des femmes professionnellement insatisfaites considéraient leur emploi comme trop mécanique, trop monotone. Les employées débutantes ont le plus fréquemment souligné ce point. Un cinquième (457 000) des femmes salariées étaient mécontentes pour des raisons autres que professionnelles. Parmi les points signalés, la rémunération inadéquate pour le travail exécuté revenait très souvent (38%). En deuxième et en

troisième lieux, la tension physique excessive et pour celles qui ne faisaient pas de travaux manuels, la tension nerveuse provoquée par l'emploi, dans ce dernier cas, un quart des intéressées ont déclaré que leur travail était épuisant. Agées pour la plupart d'entre elles, de moins de quarante ans, les employées débutantes ont dit qu'elles étaient insuffisamment rétribuées. Des tâches physiques excessives posaient des problèmes surtout aux femmes de plus de 50 ans et aux manoeuvres. La proportion de celles mentionnant une forte tension nerveuse augmentait avec le niveau d'instruction et était extrêmement élevé chez les femmes occupant des postes de direction de de responsabilité. Les générations plus jeunes sont en général moins satisfaites de leur lieu de travail que les plus anciennes et les travailleuses manuelles ont également tendance à être moins satisfaites de l'emplacement de leur travail que les salariées des autres catégories. Sur le point de savoir comment elles jugeaient leurs salaires mensuels par rapport à ceux de leurs collègues masculins, 37% des femmes interrogées ont été incapables de donner des réponses satisfaisantes, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'une grande partie de ces salariées exercent leur activité dans des domaines, normalement étrangers aux hommes. Quarante et un pour cent des femmes ayant une opinion estimaient que leurs gains étaient fondamentalement les mêmes que ceux des hommes dans des emplois similaires. Cette opinion était beaucoup plus fréquente parmi les cadres (59%) et parmi le personnel administratif et technique (49%). Par ailleurs, 35% seulement des travailleuses manuelles, dont 42% d'ouvrières qualifiées ont déclaré que les salaires des hommes et des femmes étaient équilibrés. Une très faible proportion de femmes ayant une opinion ont dit qu'elles gagnaient plus (3%), tandis que 56% s'estimaient défavorisées par rapport à leurs collègues masculins, 21% déclarant la différence spectaculaire; ce point de vue était surtout défendu par les ouvrières semi-qualifiées et les manoeuvres, ainsi que par les employées débutantes. Des constatations de l'enquête, il ressort que la majorité des salariées en activité sont d'accord avec l'opinion des femmes qui travaillent, en théorie (81%) et en pratique (77%). Le consensus est particulièrement élevé chez les jeunes et baisse progressivement avec l'âge. Avec l'élévation du niveau d'instruction, on constate de nouveau un taux plus élevé d'accord: un peu plus d'un tiers des femmes avec un minimum d'instruction, tandis que 91% des diplômées de l'Université pensent que l'idéal pour les femmes est de travailler. Aussi bien parmi la catégorie des travailleurs manuels que parmi les autres, la proportion de celles qui sont en faveur du travail rétribué augmente avec le niveau de qualification. Parallèlement l'énorme majorité des femmes qui défendent cette opinion (78%) estiment qu'une journée de travail de 4 à 6 heures serait l'idéal. On a relevé une tendance similaire dans les réponses des femmes interrogées sur le point de savoir si, ayant le choix, elles continueraient de travailler ou s'arrêteraient, soixante-dix-sept pour cent ont déclaré qu'elles conserveraient leur emploi, même si elles étaient en mesure de rester chez elles, mais en majorité, elles ont dit qu'elles pourraient supporter beaucoup mieux les responsabilités de leur "double vocation", si elles pouvaient travailler dans des conditions plus favorables. Une grande partie des femmes répondant aux questions sur l'emploi, ne pouvaient ignorer les considérations financières, malgré la manière dont était formulée la question, ce qui est confirmé par le fait que 32% des femmes en faveur de l'emploi se référaient à des raisons matérielles. Un autre tiers des salariées a justifié leur décision de travailler au dehors par leur amour du travail et de leur profession, le désir d'utiliser leurs qualifications et le fait que les tâches ménagères et l'éducation des enfants ne les satisfaisaient pas. Dans cette importance accordée au travail et à la routine quotidienne des déplacements, le sentiment de participer à la communauté joue un rôle considérable, puisque c'est un mode de vie tout à fait différent de celui des femmes au foyer. Un quart des femmes interrogées ont jugé la question de l'emploi sur cette base.

LES FEMMES A L'AGE DE LA RETRAITE

77. Au 1er janvier 1988, la population hongroise ayant dépassé l'âge de la retraite était de 2,3 millions de personnes; par ailleurs 400 000 hommes et femmes avaient pris une retraite anticipée, touchaient une pension d'invalidité, des prestations d'assistance sociale, etc. Sur le total de la population ayant dépassé l'âge de la retraite et des jeunes générations bénéficiant de prestations d'assistance sociale, on compte 1,6 million de femmes (60%). D'après une enquête faite au milieu des années 80, les trois quarts ou presque des générations âgées, soit 1,9 million de personnes, vivaient chez elles ou en famille. Par ailleurs 670 000 d'entre elles vivaient dans des familles dont les membres avaient plus de 60 ans. Une fraction considérable des personnes âgées (20%), soit 500 000, vivaient seules dans leur logement, la majorité (400 000) étant des femmes. Une autre tranche représentant 100 000 personnes vivaient avec des parents ou d'autres personnes et 34 000 habitaient dans des maisons de retraite. Le 1er janvier 1988, le nombre des retraités atteignait presque 2,4 millions. Cent vingt mille des ayants droit à la retraite ne profitaient pas de leurs droits, c'est-à-dire qu'elles continuaient de travailler. Par ailleurs, 200 000 personnes n'avaient droit à aucune retraite. Parmi les retraités, 1,9 million percevaient des retraites à titre personnel, 309 000 d'entre elles comme veuves. Parmi les personnes touchant des retraites à titre personnel, on compte pratiquement le même nombre d'hommes et femmes, mais en ce qui concerne les 309 000, cependant, on ne trouve pratiquement aucun homme. La grande majorité des personnes à charge dans les familles sont également des femmes. Le montant moyen mensuel des retraites à titre personnel était de 4 624 forints en janvier 1988, la moyenne pour les hommes étant de 5 357 forints et pour les femmes de 3 896 forints. La moitié de toutes les retraites étaient inférieure à 4 000 forints. Les femmes figurent en grande partie dans la catégorie percevant des retraites plus faibles. L'allocation accordée aux veuves était en moyenne de 3 319 forints, en janvier 1988. Les raisons de ces différences dans le montant des pensions entre les hommes et les femmes est qu'en général le salaire de ces dernières est plus bas et leur carrière plus courte, parce que les femmes peuvent prendre leur retraite à 55 ans, tandis que les hommes ne peuvent le faire que cinq ans plus tard et, qu'autrefois, les femmes étaient moins jeunes, lorsqu'elles commençaient à travailler.

Salaires moyens mensuels de base d'après les montants en pourcentages, janvier 1988

	Hommes	Femmes	Total
2 499 forints et en dessous	0,2	0,5	0,3
2 500 - 2 999 forints	2,0	15,6	8,8
3 000 - 3 999 forints	27,1	54,4	40,8
4 000 - 4 999 forints	30,4	18,1	24,2
5 000 - 5 999 forints	16,9	6,3	11,6
6 000 - 6 999 forints	9,5	2,7	6,1
7 000 forints et au dessus	13,9	2,4	8,1
Total	100,0	100,0	100,0

78. Certains retraités travaillent et augmentent leurs revenus, en partie, pour des raisons financières et, en partie, parce qu'ils sont poussés par la nécessité de mener une vie active. D'après les données datant du milieu des années 80, plus de 18% des retraités prennent un emploi et une autre fraction de 12% participent à des plans de jardins familiaux. Ce sont surtout les retraités plus jeunes et en meilleure santé qui continuent de travailler après leur retraite, ceux qui touchent plus que la moyenne. Les retraités vivant dans les zones rurales ont de bonnes chances de tirer des revenus supplémentaires de l'agriculture, notamment de la culture de petits jardins. Conclure un contrat pour prendre soin de personnes âgées en échange du logement n'améliore pas sensiblement la situation d'un retraité, mais 72% des contrats de ce type sont passés avec des femmes. Les deux tiers des retraités peuvent compter sur une aide quelconque de leurs familles. Le montant réel de la retraite n'exerce normalement aucune influence dans ce domaine. Pour 24% des retraités, presque un demi-million de personnes, la seule

source de revenu est la retraite et la situation financière de ces derniers varie beaucoup selon que la famille compte ou non un salarié en activité. D'après l'enquête sur les revenus réalisés en 1987, plus d'un tiers des retraités vivent dans des ménages comptant des salariés en activité et leur situation financière est de ce fait plus favorable que dans le cas contraire. Dans le groupe d'âge des inactifs, le pourcentage de la population disposant d'un revenu inférieur au niveau de subsistance est de 26%, pour un taux de 18,6% dans les ménages actifs. Simultanément, la proportion des habitants disposant d'un revenu de 10 000 forints ou plus par personne était de 1,7% et de 5,3 dans les ménages actifs. Quarante-trois pour cent des habitants vivent dans des ménages comptant des salariés en activité et 17% dans des familles sans. La vie des personnes âgées est souvent influencée plus encore par l'état de santé que par la situation financière. D'après une enquête datant du milieu des années 80, 45% des personnes âgées estimaient que leur état de santé était pire que la moyenne, et 4% seulement s'estimaient en meilleur état que leur pairs. Avec l'âge, ces chiffres se dégradent. Plus de la moitié des personnes âgées sont atteintes d'une maladie chronique, 12% de deux, 3% de trois ou même plus, l'une d'entre elles, au moins, étant de nature cardiovasculaire ou orthopédique.

Distribution des habitants par revenu individuel, 1987

Revenu par habitant	Ménage comptant des salariés en activité	Ménages sans salariés en activité
Moins de 2 600 forints	6,2	7,7
2 600 - 3 400 forints	12,4	18,5
3 400 - 3 800 forints	8,7	12,3
3 800 - 4 200 forints	9,3	11,0
4 200 - 4 600 forints	9,0	9,7
4 600 - 5 000 forints	8,3	8,9
5 000 - 5 400 forints	7,4	7,1
5 400 - 5 800 forints	6,6	4,5
5 800 - 6 600 forints	9,9	8,5
6 600 - 7 800 forints	9,6	5,8
7 800 - 10 000 forints	7,3	4,3
Plus de 10 000 forints	5,3	1,7
Total	100,0	100,0

79. Un cinquième des personnes âgées fument: 36% d'hommes et 8% de femmes. Les deux tiers ou presque des vieillards boivent de l'alcool régulièrement, contre 17% de femmes âgées.

80. Les générations âgées vivent dans les logements plus petits que la moyenne et moins confortables. Un cinquième des personnes âgées (contre 14% de l'ensemble de la population) vivent dans une pièce. Plus de deux cinquièmes des personnes âgées vivent dans des logements sans confort, contre 30% de la population totale.

81. Les générations âgées occupent utilement leur temps libre: 1,1 million jardinent ou font de l'agriculture, plus d'un demi-million sont des bricoleurs actifs, 1,1 million font de la broderie, du tricot, etc. et plus de 200 000 font du bénévolat.

TEMPS LIBRE

82. Le temps libre dont disposent les femmes après avoir exécuté leurs activités sociales obligatoires (obligations professionnelles, tâches ménagères, travaux supplémentaires de toutes sortes, courses, études, etc.) et avoir satisfait à leurs besoins personnels (sommeil, repas, etc.) a augmenté de 30 minutes environ par jour, depuis le milieu des années 70; toutefois cet état de choses est surtout dû à une réduction du temps consacré au sommeil, aux repas, aux loisirs ou aux déplacements.

83. D'après les données relatives à la situation au printemps, les femmes peuvent disposer librement de trois heures et demie par jour (214 minutes) en moyenne, soit moins de 15% d'une journée de 24 heures. Les jours ouvrables, ce temps est un peu supérieur à trois heures mais pendant les week-ends, il dépasse 4h 1/2. Le temps dont disposent les femmes librement est plus court de 26 minutes par jour que celui des hommes, malgré une certaine amélioration au cours de la décennie écoulée, (en 1977, l'écart était encore de 40 minutes). D'après une comparaison entre le temps libre des hommes et celui des femmes, il semble que celles-ci consacrent la même durée aux activités sociales (conversation, distractions etc.) et que les femmes consacrent moins de temps que les hommes à d'autres activités de loisirs (télévision, lecture, promenades, etc.).

Temps moyen consacré à diverses occupations, de 16 à 69 ans

	Hommes			Femmes		
	1977	(minutes)	1986(%)	1977	(minutes)	1986 (%)
Occupations sociales fixes	549	541	37,6	583	567	39,4
Temps consacré aux besoins physiologiques personnels	667	658	45,7	673	659	45,8
Temps libre	224	240	16,7	184	214	14,8
Total	1 440	1 440	100,0	1 440	1 440	100,0

84. La caractéristique fondamentale du temps libre est que chacun peut en faire l'usage qu'il veut: activités sociales, communautaires, culturelles, etc., mais, en fait, cette liberté relative est dans une certaine mesure socialement déterminée.

85. Les hommes comme les femmes consacrent davantage de temps (52 minutes de plus par jour) à des activités sociales et communautaires que dix ans plus tôt. Plus de la moitié de ce gain est consacrée à la conversation et dans le cas des femmes, un quart ou presque à recevoir des invités. Le temps consacré aux activités sociales et communautaires a plus augmenté pour les femmes en zone urbaine, tandis que dans la campagne, l'augmentation a été la même pour les deux sexes.

86. Soixante huit pour cent du temps libre est consacré à des activités culturelles ou à des distractions (lecture, télévision, broderie, etc.). Par rapport au milieu des années 70, la population y consacre 20 minutes de plus: pour les hommes, il s'agit d'une augmentation de 13 minutes et pour les femmes de 25 minutes. Le retard des femmes a été considérablement réduit à cet égard. Elles regardent plus la télévision, lisent davantage les hebdomadaires et les revues; elles ont deux heures et demie par jour pour des loisirs et des activités culturelles chez elles: les jours ouvrables, deux heures environ et pendant les week-ends trois heures. La télévision est la principale forme de distraction: 1,4 heures, les jours ouvrables et 2,3 heures, pendant les week-ends. Le temps consacré à la télévision a augmenté essentiellement parce que l'audience s'est agrandie et que de nouveaux amateurs ont abandonné leurs anciens loisirs en sa faveur; il s'ensuit que certaines tâches ménagères sont faites plus rapidement. Les femmes ont en moyenne 30 minutes par jour pour lire et c'est un signe de l'évolution des habitudes en matière de lecture qu'elles lisent davantage d'hebdomadaires et de revues. Le nombre des femmes lisant des quotidiens a également augmenté (bien qu'il représente toujours la moitié de celui des hommes), mais le temps consacré à leur lecture d'une seule traite est plus court. Les hommes ont moins de temps pour lire des livres qu'il y a dix ans et les femmes un peu plus. Dans la durée consacrée à la lecture, on constate toujours d'énormes différences entre les groupes sociaux. Les cadres de direction, les cadres

supérieurs, les intellectuels et autres employés n'appartenant pas à la catégorie des travailleurs manuels y consacrent davantage de temps que les travailleurs manuels et, en particulier, que les ouvriers agricoles.

Moyenne de temps libre par jour pour les 15 à 69 ans (en minutes)

	Hommes		Femmes	
	1977	1986	1977	1986
Activités sociales, communautaires	50	52	42	52
Dont: conversation	26	28	22	28
- invitations	14	9	14	12
Activités culturelles, distractions	140	153	121	146
dont: télévision	89	105	80	99
- lecture (livres)	15	12	11	12
- quotidiens	17	12	6	6
- hebdomadaires, revues	2	12	3	9
- radio (seulement)	6	3	3	1
- broderie	0	0	14	15
- visites d'expositions, etc.	6	6	4	3
Exercice, sports	18	17	13	9
dont: marche	10	6	9	5
Autres activités	10	12	4	4
Total du temps libre	224	240	184	214

87. D'après le type d'installation, on a constaté que dans la capitale, les gens sont en général plus nombreux à regarder la télévision et à lire que dans les autres villes et dans les villages. Le temps consacré à la broderie n'a pas beaucoup changé au cours de la dernière décennie: il est d'environ 15 minutes par jour. Le temps d'écoute de la radio a été réduit, car en général cette dernière n'est plus qu'une source d'information.

88. La population passe très peu de temps à visiter les musées et va peu au théâtre ou au cinéma et, depuis le milieu des années 70, ce temps a encore été réduit, surtout en ce qui concerne les femmes. Les citadins, étant donné le plus grand nombre et le meilleur niveau d'installations de ce genre, consacrent davantage de temps à ces activités que les ruraux.

89. En ce qui concerne les sports et l'exercice, le style de vie des Hongrois était médiocre pendant les années 70. Depuis cette époque, ces passe-temps ont encore perdu de leur importance, spécialement la marche, les Hongrois marchent moitié moins maintenant. Les hommes sont en général un peu plus sportifs, mais pour les femmes, c'est la stagnation à un très bas niveau. De nos jours, même la marche est moins pratiquée.

90. Si l'on étudie les rapports entre la situation de famille et le temps libre, on constate que la première affecte non seulement la durée du second mais aussi sa structure interne. Les couples ont beaucoup moins de temps libre que les célibataires, ils regardent davantage la télévision et font moins d'exercice. Depuis le milieu des années 70, la faible fraction du temps consacré par les femmes mariées aux sports a encore diminué.

91. Il y a dix ans, les femmes consacraient 20% moins de temps à ces activités que les hommes mais, à présent, l'écart est déjà de 50%. (La baisse est surtout accusée chez les jeunes de 20 à 24 ans). Les femmes mariées restent donc en général davantage chez elles, ce qui exerce une influence sur les loisirs de la famille.

92. L'utilisation du temps libre est également fonction du nombre d'enfants. Les jeunes mères avec deux enfants ou plus ont en général moins de temps libre que les couples sans enfants ou les

célibataires. Les activités de loisirs sont différentes, selon qu'elles sont entreprises les jours ouvrables ou en fin de semaine, en ce sens que pendant les week-ends, les femmes passent plus de temps à recevoir des invités, à regarder la télévision, à aller au cinéma ou à faire de longues promenades, bien que les salariées en activité se promènent beaucoup moins pendant les week-ends que pendant la seconde moitié des années 70.

Utilisation moyenne par les salariées en activité de leur temps libre,
en fonction de leur situation de famille, en minutes 1986

	Femmes mariées	Célibataires	Veuves/divorcées
Activités communautaires sociales	43	66	49
Activités culturelles/loisirs	125	153	127
Dont: Télévision	90	80	90
Visites de musées et d'expositions	2	13	2
Exercice, sports	6	19	13
Autres	3	7	5